

LE RAPPORT



COLLOQUE 2017

Le secteur privé comorien, 42 ans d'indépendance

Hôtel le Retaj, Moroni les 03, 04 et 05 juillet 2017

Janvier 2017

Table des matières

PRESENTATION.....	4
APRES LE COLLOQUE.....	5
Présentation du MODEC, Patronat comorien,.....	6
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DU MODEC RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	9
SITUATION PAR SECTEUR D'ACTIVITES ECONOMIQUES.....	10
LE SECTEUR PRIVE EN GENERAL, Présenté par l'UCCIA	11
Le cadre légal du Secteur privé, Présenté par l'UCCIA.....	17
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'UCCIA RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	21
LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ELEVAGE, Par la Direction des Stratégies Agricoles et de l'Elevage	23
LA PRODUCTION AGRICOLE	24
LE SECTEUR DE L'ELEVAGE	27
LE SECTEUR DE LA PÊCHE	28
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS.....	31
LE SECTEUR DU COMMERCE, Par la Direction Nationale du Commerce Extérieur	35
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION SUR LE SECTEUR DU COMMERCE EXTERIEUR RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	37
LE SECTEUR DU TOURISME, Par la Direction Nationale Du Tourisme	38
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION SUR LE SECTEUR DU TOURISME RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	43
PRESENTATION DES INSTITUTIONS, ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS POUVANT APPUYER LE SECTEUR PRIVE	44
PRESENTATION DE la Vice-présidence en charge du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,.....	45
PRESENTATION DE L'ANPI, AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS.....	46
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'ANPI RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	51
PRESENTATION DE L'ASECNA, AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR.....	53
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'ASECNA RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	56
PRESENTATION DE L'ASSOCIATION MMADJAMU NGOME, De la région d'Itsandra	59
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ECONOMIE, PAR L'ASSOCIATION DES FEMMES MMADJAMU RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS	60
PRESENTATION DE L'APBEF, ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS	62

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'APBEF RELEVES PAR LES PARTICIPANTS	68
PRESENTATION DE LA MECK MORONI.....	73
Intervention de Madame la Directrice Exécutive de la MECK Moroni	73
Présentation de la MECK Moroni.....	78
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE LA MECK MORONI RELEVES PAR LES PARTICIPANTS	84
PRESENTATION DU SECTEUR JUDICIAIRE PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE	90
DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION, SUR LE SECTEUR JUDICIAIRE PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE RELEVES PAR LES PARTICIPANTS	100
ANNEXES	105
ANNEXE 1 : Termes de références du Colloque.....	106
ANNEXE 2 : Programme du Colloque	109
ANNEXE 3 : Liste des sponsors	111
ANNEXE 4 : Liste des participants	112

PRESENTATION

Du 03 au 05 juillet 2017 à l'hôtel Retaj à Moroni, le Mouvement des Entreprises Comoriennes a organisé un colloque sur le Secteur Privé et dont les termes de références sont rappelés en **Annexe 1**.

Le thème retenu est « le secteur privé comorien après 42 ans d'indépendance ». C'est un thème général défini de la sorte pour dresser le bilan du secteur privé dans ses réalisations, ses difficultés ou encore ses objectifs après 42 ans d'indépendance.

Par naïveté, en observant l'environnement économique comorien, on conclue directement que le secteur privé ne s'implique pas dans le développement économique, dans tous les cas pas suffisamment dans le secteur où il est plus attendu. A savoir : le secteur productif ou celui apportant de la valeur ajoutée.

C'est la raison pour laquelle, le MODEC a invité des institutions publiques et privées dans le seul but d'échanger sur le secteur privé pour qu'en sortant du colloque chacune d'elle connaisse l'état de santé du secteur, ses maladies mais aussi des remèdes pour l'aider à se relever et appuyer l'économie nationale.

Ainsi durant 3 jours, dont le programme est en **Annexe 2**, le Colloque a obtenu beaucoup de contributions que le MODEC souhaite en faire le suivi pour les 12 ans à venir. Les échanges étaient focalisés sur les secteurs porteurs de l'Agriculture, la pêche, l'élevage, le commerce en général et du tourisme. Mais avant cela, une présentation sur le secteur privé en général a été exposée.

Le MODEC regrette tout de même l'absence d'institutions qui étaient invitées et qui n'ont pas pu y prendre pour présenter leurs points de vue. Il s'agit de :

- La Direction Générale des Impôts ;
- La Direction Générale des Douanes ;
- Le Commissariat Général au Plan ;
- Le Réseau National des Femmes Entrepreneurs (RESNAF) ;
- La Société d'Etat d'Eau et d'Electricité la MA-MWE ;
- Le Système des Nations Unies ;
- L'Union Européenne ;
- La Représentation de la Banque de Développement Africaine aux Comores.

Mais il remercie toutes les institutions qui ont pu répondre présentes, tous les participants ainsi que les partenaires qui ont appuyé le MODEC, grâce à qui, respectivement leurs contributions, observations et appuis, le colloque a enregistré une réussite.

Il est l'organisation du Colloque était participative puisque chaque participant a contribué un montant symbolique de 20.000 KMF. D'où nos remerciements, puisque grâce à cela le MODEC a pu couvrir une partie de ses charges.

Les listes des sponsors et celle des participants sont jointes en **Annexe 3**.

APRES LE COLLOQUE

A ce jour, à travers ce document, le MODEC rapporte fidèlement les échanges du colloque. Ce n'est qu'une partie du parcours pour le redressement du Secteur Privé comorien.

Certes ce document présente l'évolution du secteur privé comorien, son état actuel et des recommandations pour les 12 ans à venir, mais pour le mettre en application il est nécessaire de :

- Le valider à nouveau avec l'ensemble du secteur privé dans l'ensemble des îles Comores ;
- Le présenter de manière banquable et stratégique ;
- Définir une période d'exécution pour chacune des recommandations en identifiant les responsables dans chacune d'elles ;
- Grâce à ce document ressortir de réels projets de création d'entreprise productive ou de valeur ajoutée dans chacun des secteurs porteurs l'Agriculture, la pêche, l'élevage, le commerce en général et du tourisme ;
- Grâce à ce document ressortir de réels projets pour l'accompagnement des secteurs « articulaires » autrement dit transversaux tels que l'Artisanat, Assurance, BTP, Communication, Services ou encore TIC ;
- Faire adhérer le secteur public à collaborer dans les actions définies et dont la responsabilité lui reviendrait ;
- Elaborer un document de stratégie de développement du Secteur Privé, porté par le MODEC.

Il en résulte que tout cela nécessite un réel investissement financier. C'est la raison pour laquelle, le Mouvement des Entreprises Comoriennes (MODEC) fait encore appel, aux partenaires qui ont appuyé ou non la réalisation de ce colloque, les acteurs du Secteur Privé comorien notamment les membres du MODEC, les participants au Colloque, les partenaires financiers à bien vouloir, chacune et chacun appuyer ce projet pour le développement du Secteur Privé, pour le développement de l'économie nationale.

Il s'agit entre autres de :

- Appuyer le fonctionnement du MODEC pour qu'il puisse réaliser le suivi des travaux du colloque ;
- Engager des experts notamment pour la production de documents et de montage de projets de création d'entreprise ;
- Evaluer les actions à réaliser, le temps imparti et le suivi dans les actions et dans le temps ;
- Réaliser des rencontres de travail et de concertation dans l'ensemble des îles entre les acteurs publics et privés de chaque secteur concerné ;
- Réviser des textes juridiques ;
- Créer/ Construire des entreprises productive ou à valeur ajoutée dans chacun des secteurs d'activités porteurs et autres transversaux ;
- Organiser des formations pour adapter le niveau des employeurs et des travailleurs par rapports à la mise en œuvre des recommandations du Colloque et l'atteinte de ses objectifs, notamment à la création de nouvelles entreprises et nouveaux services ;
- Réaliser des actions de publications et de visibilité tels que des dépliants d'information et d'appel à adhésion ainsi qu'un Magazine d'information du MODEC relatant l'évolution du projet.

Tout cela dans une période de 12 ans, dans un premier temps.

Le Mouvement des Entreprises Comoriennes, en sa qualité d'acteur du Secteur Privé compte fortement sur la sensibilité des uns et des autres pour la réussite de ce projet.



Présentation du MODEC, Patronat comorien,

Création du MODEC : Patronat Ouvert, Solidaire et Responsable

- 07 février 2014 : Création avec la fusion de six organisations du Secteur Privé : OPACO, FSPC, ACT, FEC-BTP, ODEC et SYNACO
- 15 Octobre 2016 : Dernière Assemblée Générale Annuelle et démission juste après d'une dizaine de membres
- Bureau Exécutif : Président, Vice-président + 7 conseillers
- Novembre 2016 : Direction Exécutive : 1 + 7
- Janvier 2017 : Mise à jour du plan d'action pour les années 2017 et 2018
- Septembre – Octobre 2017 : Assemblée Générale Annuelle

Membres du MODEC

- nombre total : sur 160 entreprises, 80 membres sont à jour de leurs cotisation et en cours de régularisation
- nombre de femmes entrepreneurs : 23 femmes entrepreneurs membres
- secteurs représentés : Agence de Voyage, Agriculture (entre autres girofle, vanille, ylang et épices) Artisanat, Assurance, BTP, Commerce (Alimentation, automobile, bricole, carnés, construction, décoration, épicerie, import-export, librairie, mobilier, négoce, papeterie, pièces automobiles, plomberie, supermarché, vestimentaire), Communication (entre autres la traduction), Compagnie aérienne, Esthétisme, Industrie, Pêche, sécurité, service, TIC et Tourisme (Hôtel et Restaurant)

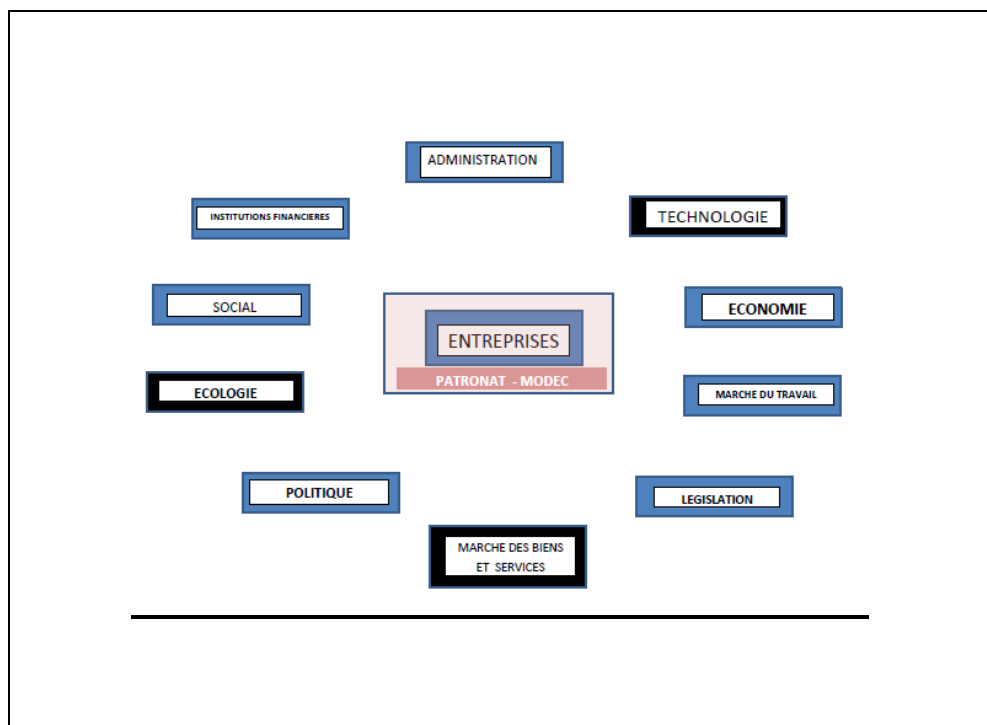
Mission du MODEC, patronat comorien

- rassembler les patrons
- défendre les intérêts des chefs d'entreprise, individuels ou communs, face aux pouvoirs publics
- apporter un conseil individualisé
- collaborer avec les syndicats dans un esprit de [corporatisme](#)
- faire du lobbying auprès des gouvernements successifs
- Veiller aux règles du dialogue social
- défendre les valeurs de l'entrepreneuriat
- Représenter l'organisation auprès des organismes paritaires (chambre de commerce, Tribunaux (prud'homme, commerce), Caisses Nationales (retraite, sécurité et prévoyance sociale), etc

Réalisations et acquis du MODEC

- Obtient l'appui de l'OIT/ BIT
- sensibilisation des entreprises à adhérer à l'Organisation
- Représentation dans 20 institutions en moyenne dont l'ARMP, le FER, le Tribunal du Prud'homme, le comité sur l'accession à l'OMC, les Caisses (CRC, CNSPS), etc.
- Signature de conventions de partenariat notamment avec la MECK Moroni pour une facilité financière ou encore la Direction Générale des Douanes, d'autres sont en cours aux niveaux national et régional
- Partenariat avec des associations dont les jeunes entrepreneurs ou encore la JCI
- Réalisation de formations grâce à une subvention de l'Union Européenne/PAFTP, avec le centre de Djomani ya Mboudé ou encore le SUFOP
- Suivi du dialogue social à travers le Conseil Consultatif du Travail et de l'Emploi aux côtés du Ministère de l'Emploi et de la CTC, Président du CA de la Maison de l'Emploi
- Assure le secrétariat permanent du côté privé du dialogue public privé

Démonstration





LE COLLOQUE DU MODEC : une possibilité pour le développement économique

- Se focaliser sur des secteurs d'activités économiques : l'Agriculture et de la Pêche, du Commerce et du Tourisme
- Faire participer les acteurs concernés : autorités publiques, Entreprises nationales (investisseurs), institutions financières
- Relever les difficultés
- Proposer des recommandations qui seront suivies par le MODEC, pour les 12 ans à venir

Recommandations générales pour les 12 ans à venir

Le Secteur Privé peut accompagner le développement économique et la Politique du Chef de l'Etat de l'émergence avec les conditions suivantes :

- solidarité des acteurs privés
- orientations sectorielles concertées et communes,
- développement de l'économie à travers les secteurs primaires et secondaires
- Implication du secteur privé dans les hautes décisions étatiques
- Obtention de financement pour la création d'entreprise et début d'activités (Court terme), réinvestissement, réalisation de projet (Moyen et Long terme)
- Application et respect des textes juridiques réciproque (public et privé), sécurités juridique et financière à travers le dialogue public privé et le dialogue social

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DU MODEC RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Le Dialogue public-privé	Créer un dialogue privé-privé à travers lequel le privé va se réunir et travailler de concert
Accession des Comores à l'OMC	Il faut une structuration interne forte Se baser sur les conventions internationales pour faire face à la concurrence et à l'ouverture des marchés
Les opérateurs qui vont chercher des agréments auprès de la direction du tourisme ne savent pas en profiter	Les organisations professionnelles sont sollicitées pour encadrer ces opérateurs Collaboration avec la direction du tourisme nécessaire
Environnement des affaires	Nécessité de patronat fort pour une organisation de travailleurs forte
Le marché informel, les entreprises qui sont en règles auprès de l'administration fiscale ne sont pas sollicitées aux marchés publics, alors qu'il y a des entreprises informelles qui en bénéficient	Lutter contre l'informel pour une entreprise citoyenne
Le dialogue social en entreprise	Créer une collaboration entre employeurs et employés pour le développement de l'entreprise
Le cadre légal	Les entrepreneurs doivent s'approprier du cadre légal notamment la réglementation du travail
Recrutement en entreprise	Les entreprises doivent désormais lancer des appels à candidatures pour recruter plutôt que de recruter par affinité
Le comorien n'est pas ambitieux, il n'a pas cette vision de se dire, c'est quoi le marché aujourd'hui ? Qu'est ce qui se passe aujourd'hui ?	Il est question qu'aux Comores on produise (et arriver à exporter) au lieu de consommer uniquement (importer) Arriver à faire consommer les étrangers des produits comoriens fabriqués aux Comores Produire même avec les peu de moyens disponibles Ouvrir les frontières



Mouvement des Entreprises Comoriennes
Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

SITUATION PAR SECTEUR D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Mouvement des Entreprises Comoriennes, MODEC

Immeuble MAKCOM, 2^e étage,

BP : 702, Moroni Mtsangani, à côté de la Mosquée, en face de la mer

Tel : 773 58 83, GSM : 359 31 61/ 449 31 61

Emails : modecmod@gmail.com / contact@modec-km.org

Site Web : www.modec-km.org



LE SECTEUR PRIVE EN GENERAL, Présenté par l'UCCIA

Introduction

Le bilan des politiques de développement montre que plusieurs contraintes freinent les efforts de développement économique et social des Comores, notamment du secteur privé. Ce sont principalement :

- ☞ La faible compétitivité du secteur productif ;
- ☞ Des infrastructures et des services d'accompagnement du développement de faible qualité ;
- ☞ Un faible niveau de développement du capital humain ;
- ☞ Un climat des affaires toujours peu propice au développement du secteur privé.

UN SECTEUR PRIVÉ FAIBLE ET UN SECTEUR PRODUCTIF PEU COMPETITIF

- ☞ Un secteur privé tourné essentiellement vers l'importation
 - ☞ Un secteur productif créateur de valeur ajoutée assez marginal
- ☞ Le pays présente ainsi une agriculture peu productive,
 - ☞ Un secteur industriel pratiquement inexistant,
 - ☞ Un secteur des services qui donne l'impression de se développer mais qui reste concentré autour des activités purement commerciales sans création de grandes valeurs ajoutées

Conséquences ?

- Une structure de contribution au PIB déséquilibrée
- Un tissu économique très extraverti et exposé à la volatilité des cours mondiaux des produits d'exportation primaires
- Stratégie de c 6 - Un marché national étroit et sans grande ouverture sur la Région et sur le marché mondial.
- Le secteur privé, continue de souffrir
- . des coûts élevés des facteurs de production pour la plupart importés à des prix hors-concurrentiels,
- . De l'insuffisance des infrastructures économiques de qualité, de ses propres problèmes de gouvernance, notamment, une aversion à la fiscalité et des compétences managériales, techniques et commerciales insuffisantes dans les entreprises.

LE SECTEUR AGRICOLE

- Il est primordial pour l'économie comorienne ; il contribue pour environ 50% du PIB, 57% des emplois et près de 90% des recettes d'exportation.
- Les produits vivriers et de la pêche contribuent pour pratiquement 70% de la valeur ajoutée du secteur
- Pourtant le pays importe de plus en plus de produits alimentaires (50 millions d'euros en 2012, soit près du quart du PIB nominal)
- Et se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire et de grande vulnérabilité.

LE SECTEUR DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET ARTISANALES

- Il est caractérisé par un niveau encore embryonnaire , 42 ans après l' indépendance et faiblement intégré au reste de l'économie.
- Ce sont des PME ou des microentreprises, leur contribution à l'emploi est modeste.
- Elles sont confrontées à des contraintes de plusieurs ordres. Il s'agit notamment : (i) du climat des affaires encore peu propices à l'attraction des investissements ; (ii) de l'étroitesse du marché intérieur ; (iii) des difficultés d'accès au financement ; (iv) de la forte concurrence des produits étrangers ; (v) de la faiblesse des infrastructures; (vi) du coût élevé des autres facteurs de production ; (vii) et de l'insuffisance de domaines et parcs industriels aménagés et viabilisés.

LE SECTEUR DU BTP

- Plus tourné vers la construction de maisons privées en milieu urbain, plus que vers les travaux publics.
- Une partie importante de la construction de logements, surtout en milieu rural relève de l'auto-construction.
- Elles peinent pour le moment à assurer des contrats de travaux publics dans le domaine de l'entretien routier ou de la réhabilitation d'infrastructures de transport et souffrent de la faible disponibilité de main d'œuvre qualifiée répondant à leurs besoins sur le marché national de l'emploi.
- Les entrepreneurs eux-mêmes ont parfois des compétences et une expérience insuffisante et ont du mal à lutter contre la concurrence étrangère.

LE SECTEUR DU TOURISME

- Malgré le fort potentiel : tourisme balnéaire , scientifique, de découverte , d'évasion , historique , culturel....

- Des nombreuses contraintes freinent le développement du secteur touristique comorien. Ce sont:
- l'absence de document de stratégie pour orienter le secteur ;
- le climat d'investissement demeure incertain (gestion du foncier) , ce qui limite le nombre d'infrastructures hôtelières ;
- le manque de main-d'œuvre touristique qualifiée ;
- la capacité limitée des institutions de formation en tourisme ;
- la gestion inefficace des ressources naturelles et culturelles ;
- l'accès aérien limité et coûteux ;
- une forte dépendance par rapport au marché émetteur français

LE SECTEUR DES TELECOM

- Le secteur demeure globalement dynamique, et reste prometteur avec l'ouverture à la concurrence .
 - Il profite notamment de la mise en service de l'internet mobile 2G/3G et 4 G (avec Telma).
 - Ce service, qui a séduit près de 40 000 abonnés, a permis d'attirer de nouveaux clients, le nombre d'abonnés au réseau mobile progressant de 22,5% en 2014, après une hausse de 5,2% en 2013 et la progression continue.
- Les abonnements ont augmenté de 38,7% en 2014 après +26,5% en 2013 et +69,3% en 2012), démontrant ainsi les services et emplois indirects que peut générer le secteur des NTIC, dans le cadre du développement économique et de la lutte contre le chômage.

UN MARCHE DE PRODUITS DE CONSOMMATION DOMINE PAR LES IMPORTATIONS

⋮

Un commerce d'importation qui représente près de 52% du PIB.

147 442 Tonnes de ciments soit 6 772 millions KMF * (2014)

61 700 Tonnes de riz soit 12 137 millions KMF *

13 212 Tonnes de viandes et poissons soit 7 064 millions KMF *

7 147 Tonnes de produits laitiers soit 2 486 millions KMF *



LE SECTEUR INFORMEL

- ☞ Un secteur considéré aujourd'hui comme étant le principal créateur d'emploi et de richesse. Prend de l'ampleur dès les années 80 (Mkarakara, Torengué) .
- ☞ Un dédoublement du secteur formel. A chaque activité formelle une réplique informelle.
- ☞ Toutes les activités y sont représentées (primaire, secondaire et tertiaire)
- ☞ Secteur agricole (informel) 57,4% des emplois, 16,3% informel non agricole 26% seulement dans le secteur moderne public et privé.
- ☞ Développement d'un secteur semi- formel (dispose d'un local, patente) cependant non-respect de la réglementation sociétale et fiscale.
- ☞ Très peu de données chiffrées, aucune étude d'envergure pour permettre de mesurer l'ampleur du phénomène.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Face à toutes ces contraintes, le gouvernement attend relever les défis.

I. Au niveau des infrastructures

- ☞ *Renforcement des infrastructures et des capacités de gestion des transports ;*
- ☞ *Renforcement des infrastructures et des capacités de gestion énergétiques*
 - ☞ *Renforcement des infrastructures de technologies de l'information et de la communication.*
- ☞ *Entretenir et moderniser les infrastructures de transport*

II. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

☞ Facilitation de la création d'entreprises

- Renforcer les capacités de l'UCCIA Chambres de Commerce à appuyer la création et le développement d'entreprises
- Appuyer la mise en place, en collaboration avec les organisations représentatives du secteur privé, de Zones d'Activités Economiques (ZAE), offrant en un même lieu un ensemble d'infrastructures et de services qui assurent aux entreprises de meilleures conditions d'exercice de leurs activités
- Appuyer la mise en place par les organisations représentatives du secteur privé, de "pépinières d'entreprises"

☞ (ii) Amélioration du cadre légal et son application

- Veiller à la stricte application du cadre légal



Mouvement des Entreprises Comoriennes

Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

- Contribuer à la législation concernant les faillites et les droits des créanciers
- Créer, au sein de la magistrature, un pôle "contentieux des affaires" (magistrats devant bénéficier d'une formation spécifique)
- Mettre en vigueur les nouvelles dispositions fiscales sur les entreprises prévues dans le cadre de la réforme des finances publiques, faire connaître aux entreprises le contenu de la réforme fiscale et notamment les implications de l'introduction progressive de la TVA.
- Mettre en œuvre les recommandations du Comité de Pilotage des Réformes pour l'Amélioration du Climat des Affaires

☞ (v) *Facilitation de l'accès des entreprises au crédit*

- Appuyer la mise en place d'une société générale de crédit-bail permettant aux entreprises d'obtenir des équipements en leasing.
- Appuyer la mise en place de Fonds de garantie communautaires destinés à permettre l'accès au financement par la diaspora de microentreprises en zones rurales.

☞ (vi) *Renforcement du dispositif d'appui des entreprises comoriennes à l'international*

- Renforcer l'implication du réseau diplomatique et consulaire comorien à l'étranger, y compris les consuls honoraires, dans l'appui aux entreprises comoriennes (prospection des marchés, prospection des fournisseurs).
- *Promotion du commerce et de l'intégration régionale et internationale*

☞ (iii) *Amélioration de l'information sur l'environnement des entreprises*

☞ (iv) *Renforcement des capacités des entreprises par la professionnalisation des acteurs*

- Relancer et réorganiser l'ensemble du dispositif de formation professionnelle.
- Assurer, par l'intermédiaire des Maisons de l'Emploi, par exemple, une meilleure diffusion des offres d'emploi auprès des demandeurs d'emploi, et une meilleure connaissance des qualifications de la main d'œuvre disponible sur le marché national du travail.
- Appui aux programmes de formation des entrepreneurs mis sur pied par les Chambres de Commerce et organisations représentatives du secteur privé.
- Appuyer les initiatives telles la mise en place de Centres de Gestion Agréés (centres appuyant les entreprises qui le souhaitent en matière de comptabilité et de fiscalité).

☞ (V) *Elargir le secteur formel en y ramenant des activités exercées dans l'informel .*

. *Professionnaliser les métiers en les regroupant*

. *Structurer les divers secteurs d'activités : Coopératives , revendeurs , fédérations*

. *Développer des infrastructures à mutualiser : Chambres froides , lieux de stockage , d'hygiène des produits, unités d'abatage , marché artisanal, central d'achat*

. Décentraliser les missions administratives au niveau des mairies pour un meilleur suivi de la fiscalité

III. Renforcer le dialogue Public-Privé

Il s'agit de :

☞ Enumérer les principales contraintes au développement du secteur privé aux Comores auxquelles il faudra s'attaquer dans le CT, MLT.

☞ Mener une réflexion sur les solutions à apporter,

☞ Jeter les fondements d'une analyse conjointe des problèmes,

☞ Poser les bases d'un dialogue public privé structuré et constructif

☞ Réfléchir sur des politiques et réformes institutionnelles propres à instaurer un environnement plus favorable au développement du secteur privé.



Le cadre légal du Secteur privé, Présenté par l'UCCIA

Secteur Primaire

on classe dans ce secteur, l'agriculture, la pêche, l'exploitation forestière et l'exploitation minière, etc.

- ☐ Loi n°82-005 de 1982 relative à la délimitation des zones maritimes de la RFI des Comores ;
- ☐ Loi n°82-015 de 1982 relative à l'activité des navires de pêche étrangers dans les zones maritimes Comoriennes ;
- ☐ Loi n°88-006 du 12 juillet 1988 portant régime juridique de la reforestation, du reboisement et des aménagements forestiers ;
- ☐ Loi n°94-026 du 28 juin 1994 portant statut des marins ;

Secteur secondaire

il regroupe les activités liés à la transformation des matières premières issues du secteur primaire : il comprend l'industrie, l'électronique, l'artisanat, etc.

- ☐ Loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique
- ☐ Loi n°94-036 du 21 décembre 1994 portant Code de l'électricité

Secteur Tertiaire

il regroupe les activités économiques qui ne font pas partie des deux autres, exp : l'assurance, les banques, la distribution, le tourisme, le commerce, etc. il s'agit du secteur qui produit les services.

- ☐ Accord entre la France et les Comores du 23 novembre 1979 fixant le statut de la Banque Centrale des Comores
- ☐ Accord de coopération monétaire entre les Comores et la France

du 23 novembre 1979, modifié par avenant du 29 avril 1987

- ☐ Loi n°80-07 du 26 juin 1980 portant réglementation des banques et établissements financiers ;
- ☐ Loi n°80-08 du 26 juin 1980 relative à la monnaie et au rôle de la Banque Centrale des Comores dans le contrôle des banques, des établissements financiers, des crédits, des changes
- ☐ Loi n°81-26 du 10 juin 1981 portant statuts de la Banque de Développement des Comores
- ☐ Loi n°88-03 du 1er juin 1988 portant extension à la Banque de Développement des Comores, Société Anonyme d'économie mixte, du privilège du Trésor en matière de recouvrement de créances

- ☐ Décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances
- ☐ Décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes,
- ☐ Décret n°67-237 du 23 mars 1967 relatif au registre du commerce
- ☐ Loi n°95-014 du 24 juin 1995 relative à l'assainissement des professions commerciales et industrielles
- ☐ Loi n°95-011/AF du 23 juin 1995 portant statut des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture,
- ☐ Traite relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA), fait à Port-Louis, le 17 octobre 1993
 - Acte uniforme portant droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
 - Acte uniforme portant droit-commercial générale ;
 - Acte uniforme portant harmonisation des comptabilités des entreprises ;
 - Acte uniforme portant organisation des sûretés ;
 - Acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises ;
 - Acte uniforme relatif aux droit des sociétés coopératives ;
 - Acte uniforme OHADA portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif ;

LES AUTRES TEXTES QUI RÈGLEMENTENT LE SECTEUR PRIVÉ

- ☐ Loi n° 11-027/AU du 29 décembre 2011 portant passation des marchés publics et délégation de services publics ;
- ☐ Loi n°07-0010/AU portant code des investissements ;
- ☐ Loi n°85-018 du 24 décembre 1985, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011
- ☐ Loi n°11-007/bis/AU du 03mai 2011 portant code général des impôts ;
- ☐ Loi n°12-011/AU portant réglementation du crédit bail ;
- ☐ La loi n°13-014/AU relative à la concurrence en union des Comores.

REFORMES DU CLIMAT DES AFFAIRES

- ☐ Arrêté interministériel n°12-102/A/3/11 du 25 octobre 2012 : simplification des procédures de création d'entreprises, réduction des délais et des coûts.
- ☐ Arrêté interministériel relatif à la constitution et à la libération du capital social : le capital social pour la création d'une SARL est réduit à 100.000 KMF
- ☐ Note circulaire n°12-41/VP-MFEBICEP/CAB relative aux modalités de mise en œuvre de l'Acte Uniforme Révisé relatif au droit des sociétés commerciales et au GIE
- ☐ - Révision du capital minimum de la SARL
- ☐ - Instauration du capital variable
- ☐ - Immatriculation d'une succursale, Bureau de représentation.
- ☐ - Introduction d'une nouvelle forme sociale: la SAS.
- ☐ Promulgation d'une loi n°13-004/AU complétant certaines dispositions du Code des impôts: fixation du coût forfaitaire de 10 000 KMF pour l'enregistrement et l'immatriculation de propriété. Ce texte est applicable pour une durée de cinq ans ;
- ☐ Réforme de l'article 264 du Nouveau Code Général des Impôts: Le taux de l'enregistrement de propriété passe de 15% à 9%,
- ☐ Adoption de la loi n°12-011/AU portant réglementation du crédit-bail
- ☐ Mise en place de la centrale des risques par la loi n°13-003/AU du 12 juin 2013 relative à la loi bancaire
- ☐ Adoption du nouveau code de l'urbanisme qui a réduit les procédures, le coût et la durée d'octroi du permis de construire
- ☐ Arrêté ministériel portant fonctionnement des procédures d'octroi du permis de construire
- ☐ Mise en place de la Cour d'Arbitrage et de Médiation des Comores facilitant le règlement des différends commerciaux
- ☐ Ratification de la convention de New-York pour la reconnaissance de la sentence arbitrale étrangère



L'OUVERTURE DU PAYS DE 1975 A NOS JOURS

☐ APE

- Accord de partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la communauté européenne et ses Etats membres, d'autres part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 (accords de Cotonou)
- Accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne et l'Union des Comores du 24 novembre 2004

☐ CER

- COMESA, depuis 1981 avec la zone de commerce préférentielle et la ratification en 1994 ;
- COI
- OMC en décembre 2017 ;
- Zone continentale de libre Echange en 2017 (Agenda 2063 de l'UA) ;
- L'Union Douanière depuis 2006 (retard dans la ratification)

RECOMMANDATIONS

- ☐ *Raccordement à l'électricité ;*
- ☐ *Obtention de prêts ;*
- ☐ *Païement des taxes et impôts ;*
- ☐ *Commerce transfrontalier ;*
- ☐ Faire un état diagnostic des réformes à adopter pour améliorer le climat des affaires via d'autres indicateurs supplémentaires ;
- ☐ Mettre en application effective les réformes déjà engagées par le législateur ;

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'UCCIA RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Les entreprises sont dirigées comme des entreprises familiales Pas de distinction entre les ressources de l'entreprise et de l'entrepreneur	Trouver des solutions pour cette situation Insister sur la séparation des pouvoirs, la concurrence, la qualité, le management Organiser des formations académiques ou continues
Les solutions proposées pour lutter contre l'informel ne sont pas adaptés	Les acteurs formels doivent arrêter d'encourager le formel et au contraire lutter contre
Sur la non application des textes et leurs méconnaissances	Vulgariser les textes et voir dans quelles manières ils peuvent être appliqués
Des promesses de privatisation de sociétés d'Etat ont été données mais sans suite	Produire au niveau interne pour être compétitif sur le marché
Des conventions ont été signées mais les Comores, le secteur privé, n'ont jamais su en profiter	Organiser des formations académiques ou continues
La compétitivité aussi est une difficulté, c'est le parcours du combattant notamment dans le transport des marchandises	
Le financement aux entreprises n'est pas suffisant et n'est pas forcément adapté. C'est une difficulté liée aux structures des institutions financières.	Sollicite au gouvernement et au secteur privé d'aider les institutions financières à accéder à des financements au niveau mondial, en acceptant de les mettre à la disposition des banques De la part des institutions financières, inciter, sensibiliser des épargnants à épargner à long terme à travers des incitations en termes de rémunération de l'épargne Rechercher un grand financement pour la réalisation d'une activité dans sa totalité immédiatement
Le secteur privé comorien est composé dans sa grande partie d'entreprises très jeunes or la pression fiscale n'est pas de nature à favoriser le développement du secteur privé On ne pourra pas créer d'impôt sur une richesse	Permettre à ces entreprises à travers un temps de pouvoir se développer et s'affirmer La réflexion sur la fiscalisation doit être globale alléger au maximum la fiscalité pour permettre

qu'on n'a pas créé Il en est de même pour les marchés publics qui ne sont pas transparents	les entreprises de se développer et en suite de créer une base de taxation
le code du travail n'est pas de nature à favoriser le développement d'un secteur privé fort. A cause de sa rigidité les entreprises peuvent faire faillite ou être contre-productives	une réflexion sur ce code du travail est intéressante à mener au niveau du MODEC créer un dialogue social pour échanger sur le code du travail le code du travail peut être amélioré
le tissu entrepreneurial est trop faible	il est nécessaire que nous réfléchissions à la création d'entreprise de manière globale et structurée pour créer des entités qui vont créer de l'emploi pérenne et qui vont produire des produits de qualités et concurrentiels.
Garanties (or, terrain) frein à l'accès aux crédits	Garantie, sécurité pour les banques
En ce qui concerne l'appel aux marchés publics, les entreprises n'arrivent pas à obtenir des marchés, particulièrement de l'ASECNA, car elles ne répondent pas à la plupart des conditions légales demandées	Amener les entreprises à se régulariser
En ce qui concerne le secteur de l'assurance qui n'est pas assez recouru	Faire plus de promotion auprès des entrepreneurs et jeunes entrepreneurs pour s'assurer Veiller aussi que les entrepreneurs se tournent vers une assurance sérieuse et fiable
Beaucoup d'entreprises ont disparu	Cela est dû à une question de management à promouvoir auprès des entreprises actuelles
La plupart des entreprises ne sont pas affiliées à la caisse de retraite Les fonctionnaires ont plus d'avantages que les acteurs privés Les textes de la caisse de retraite ne sont pas appliqués	Faire plus de promotion sur les services de la caisse Créer des mesures incitatives pour le secteur privé



LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ELEVAGE, Par la Direction des Stratégies Agricoles et de l'Elevage

CONTEXTE ACTUEL

IL EXISTE UNE POLITIQUE AGRICOLE

- ❑ La politique agricole est cohérente avec la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRp publiée en 2003 et la SCAD2)
- Les principaux axes de la stratégie agricole :
 - Doublement de la production agricole au cours des 20 années.
 - La restauration et la gestion rationnelle des ressources nationales
 - L'organisation des producteurs des principales filières
 - La réorganisation des structures d'appui au développement agricole
 - L'amélioration de l'environnement économique de la production agricole à travers des mesures d'accompagnement appropriées (fiscalités, régime foncier, cadre réglementaire et juridique)
- ° Le désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation

CONDITIONS DE PRODUCTION

- ❑ Utilisation du sol:
 - ❖ La superficie brute utilisée par l'agriculture représente 90% de la superficie géographique totale à Anjouan, 77% à Mohéli et 61% en Grande Comore.
 - ❖ La taille des exploitations agricoles est d'environ 1 à 2 hectares en moyenne pour une famille de 7 à 8 personnes

L'agriculture comorienne est essentiellement pluviale. Les associations des cultures constituent le mode dominant d'utilisation des terres;

❑ STRUCTURE DE PRODUCTION

Les terres exploitables à des fins agricoles sont estimées à environ 110.000 hectares, les terres cultivables non encore exploitées sont estimées à 32.000 hectares localisées sur la Grande Comore et Mohéli.

On dénombre entre 40.000 et 50.000 exploitations agricoles.



LA PRODUCTION AGRICOLE

GENERALITE

- ❖ Le produit intérieur brut 'PIB' agricole provient largement des cultures vivrières (47%), de la pêche (21%), des cultures d'exportation (13%) et de la forêt (11%) et de l'élevage (8%).
- ❖ Le secteur des services, largement centré sur le commerce d'import export génère 54% du PIB. Le secteur agricole bénéficie des financements multilatéraux et bilatéraux (FIDA, BM, UE, AAID, PNUD, AFD, BAD, FAO, Japon, Turquie, France, Chine, Inde, Egypte, Maroc, Soudan, Lybie, etc)

PRODUCTIONS

❖ A) les cultures Vivrières:

Banane (85000 Tonnes), Manioc (55.000 T), maïs (5000 T), coco (80.000 T), riz, patates, taro, arachide, patate douce, igname, sont essentiellement destinés à l'auto consommation (80%) et font l'objet d'une commercialisation limitée, principalement entre les îles.

Cette production est insuffisante pour couvrir les besoins alimentaires de la population. Pour un pays qui importe plus 30000 Tonnes de RIZ par an et des quantités relativement importantes de sucre, farine, produits carnés et laitiers.

B. Cultures d'exportation:

Vanille (passe de 250 T à 30T actuellement), ylang ylang (80 T) et le girofle (2900 T)

La vanille constitue en valeur la plus importante des exportations (43%), la production annuelle de l'ylang ylang est de 80 à 90 tonnes, soit 70% de la demande mondiale. La production du girofle est localisée surtout dans l'île d'Anjouan

C. Cultures maraîchères:

Tomate, carotte, oignon, pomme de terre, concombre, courgette, laitue, haricot vert

D. Arboriculture :

Orangers, citronniers, manguiers, avocatiers, litchi, jacquiers, fruits à pain, caramboliers, goyaviers

E. Légumineuses alimentaires :

Ambrevades, vohemes, emberiques, haricot, arachide

ECONOMIQUEMENT:

L'agriculture au sens large constitue la principale activité économique du pays:

- ☐ Elle contribue pour près de 42 % au PIB,
- ☐ Elle occupe 70 % de la population active
- ☐ Fournit la quasi-totalité (98%) des recettes d'exportation.



LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ☐ Vieillessement de la main d'œuvre agricole
- ☐ L'émergence de nouvelles maladies animales et végétales (cas des cocotiers, bananiers, manioc, fièvre de la vallée du rift, théleriose...)
- ☐ Difficultés à accéder à un crédit agricole adapté aux réalités agricoles
- ☐ Insuffisance considérable de ressources humaines (contraintes budgétaires de l'Etat)
- ☐ Enclavement des zones à potentialités agricoles
- ☐ Statut foncier inadapté
- ☐ *Malgré la prépondérance de l'agriculture dans son économie, le pays n'est pas autosuffisant en produits alimentaires.*
- ☐ En effet le gouvernement de l'Union des Comores met l'accent sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

LES OPPORTUNITES

- Organisations professionnelles Agricoles OPA et leur Structuration:
- ☐ Centrale d'approvisionnement des professionnelles agricoles des Comores (CAPAC)
- ☐ Mise en place de la chambre d'agriculture
- ☐ Groupements maraichers par approche filière
- ☐ - Groupement de culture d'exportation par approche filière (producteurs, importateurs, exportateurs)
- ☐ - Syndicat national des agriculteurs comoriens SNAC
- ☐ - Fédération nationale des agriculteurs comoriens FNAC
- ☐ - Groupement des producteurs vivriers par approche filière
- ☐ - Groupement d'éleveurs et aviculteurs
- ☐ - Groupement des pêcheurs
- ☐ sur le plan réglementaire, des projets de loi sur la sécurité sanitaire des aliments et sur la protection des végétaux etc... ont été élaborées.



RECOMMANDATIONS, PERSPECTIVES, DEFIS

- ☐ Mettre en place une structure de production de semence certifiée
- ☐ Désenclavement des zones à potentialités agricoles
- ☐ Amélioration du cheptel local bovin et caprin par l'introduction des races améliorées
- ☐ La mécanisation agricole et le développement d'un système d'irrigation agricole
- ☐ L'opérationnalisation des centres ruraux de développement économique CRDE
- ☐ Formation des agriculteurs sur les nouvelles techniques de production
- ☐ Formation des agriculteurs sur les maladies et ravageurs ainsi que les techniques de lutte
- ☐ Développement d'une agriculture hors saison (sous serres)
- ☐ Développement de la filière vanille (et cultures de rente en générale)
- ☐ L'introduction des variétés tolérantes aux maladies et ravageurs et à cycle court
- ☐ Recherche adaptative des variétés adaptées dans les zones de basse Altitude
- ☐ Mettre en place une politique d'incitation des jeunes à la professionnalisation de l'agriculture



LE SECTEUR DE L'ELEVAGE

CONTEXTE ACTUEL

- ❑ Le potentiel, tant pour la production de viande que de lait se fonde sur un cheptel des ruminants relativement important de 250.000 à 300.000 têtes dont 170.000 chèvres et sur la volaille;

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ❑ il s'agit d'une activité agricole ayant un grand poids économique mais qui est confrontée à l'exiguïté des pâturages.

LES OPPORTUNITES

- ❑ L'amélioration de la production ces dernières années passe par l'introduction des races améliorées par voie d'insémination artificielle (cas d'Anjouan)
- ❑ Une politique de multiplication et de diffusion du fourrage amélioré (guatemala, penicetum, mucuna, leucena, glyricidia, calliendra)
- ❑ L'embocagement est utilisé pour l'amélioration du sol. c'est une technique où le paysan apporte le fourrage à l'animal attaché au piquet sur une parcelle de production.
- ❑ *L'aviculture est en voie de développement malgré les problèmes d'approvisionnement en provende, une unité de production des poussins est mis en place à Mohéli.*

RECOMMANDATIONS, PERSPECTIVES, DEFIS



LE SECTEUR DE LA PÊCHE

CONTEXTE ACTUEL

- ☐ Le secteur pêche contribue à hauteur de 8% du PIB national et représente 5 pour cent du commerce extérieur annuel;
- ☐ La pêche artisanale emploie directement 8500 personnes (environ 6 % de la population du pays);
- ☐ Jusqu'à 30% de la population dépendent de la pêche.

La stratégie de la pêche est élaborée autour de 3 axes principaux et actions d'intervention suivantes:

Axe 1: Le renforcement des institutions et services des pêches pour promouvoir et planifier le développement responsable

- ☐ Renforcement des capacités institutionnelles;
- ☐ Renforcement de la législation et application des textes réglementaires ;
- ☐ Organisation et restructuration des groupements des pêcheurs;
- ☐ Développement des capacités et des liens collaboratifs

Axe 2: Le développement de la production et la gestion responsable des ressources halieutiques:

- ☐ Mise en route d'un programme de recherche sur l'évaluation des stocks, des niches potentielles à haute valeur commerciale et les possibilités d'aquaculture;
- ☐ Amélioration des performances des bateaux et introduction des nouvelles techniques de pêche
- ☐ Développement d'infrastructures et équipements adaptés aux nouvelles techniques de pêches responsables

Axe 3: Valorisation, commercialisation et promotion de l'export des produits halieutiques:

- ☐ Mise en place des conditions d'amélioration des techniques de transformation et de conservation des produits de pêche ;
- ☐ Opérationnalisation des activités de la Société Nationale des Pêches;
- ☐ Accréditation de l'office pour la certification des produits halieutiques vers l'extérieur;



Bilan des réalisations

- ☐ Introduction des outils améliorés de production (30% de motorisation des embarcations);
- ☐ Mise en place des dispositifs de conservation des produits de pêche: chambres froides, bacs isothermes et séchoirs;
- ☐ Construction d'infrastructures de base de pêche: magasins de stockages des moteurs, magasins de stockage et vente d'intrants de pêche, marchés et sites d'embarquement et de débarquement
- ☐ Introduction des nouvelles techniques de pêche(DCP, pêche à la traine...)
- ☐ Initiation d'un programme de formation dont les axes s'articulent autour de la sécurité en mer, aux nouvelles techniques de pêche (la pêche à la traîne, à la palangre dérivante et verticale), à la transformation et conservation des produits halieutiques, gestion comptabilité et entrepreneuriat;
- ☐ L'initiation d'un système de crédit au profit des pêcheurs (FADC, BDC, AMIE, MECK)
- ☐ Le développement d'une coopération Halieutique (Accords de pêche, COI, CPSOOI, CTOI, COMESA);
- ☐ Organisation et restructuration des groupements des pêcheurs (associations, coopératives, groupement des pêcheurs);
- ☐ L'adoption d'un code de la pêche et certains textes d'application
- ☐ Elaboration et validation d'un Plan de recherche halieutique;
- ☐ Initiation d'un programme de sécurité en mer
- ☐ Initiation à la mise en place des accords de cogestion;
- ☐ La mise en place de la société nationale des pêches;
- ☐ La mise en place d'un Centre de surveillance ;
- ☐ La mise en place de l'Office Nationale

L'ensemble de ces réalisations faites au lendemain de la prise de l'indépendance jusqu'à nos jours ont permis de tripler la production de 5000 à 16 000 tonnes et réduire par conséquent les importations des produits halieutiques par une production nationale.

Par ailleurs, elles ont permis d'asseoir les bases qui vont permettre d'exporter très prochainement

LES ATOUTS,

- ❖ Une importante Zone Economique Exclusive (160 000 km²) qui est 70 fois la superficie du pays;
- ❖ L'existence au niveau local d'un savoir faire perfectible en matière de construction navale;

- ❖ La forte demande des produits de pêche au niveau des marchés national, régional et international.
- ❖ La qualité et la diversité des ressources marquées par la disponibilité d'espèces à haute valeur commerciale (Thonidés, poissons récifaux, Langoustes...);
- ❖ Existence de niches de haute valeur commerciale inexploitées (céphalopodes, langoustes et crevettes, les concombres de mer);
- ❖ La prise en compte du secteur pêche dans les secteurs prioritaires retenus par les autorités nationales pour le développement socio-économique du Pays;

LES DIFFICULTES RENCONTREES, CONTRAINTES

- L'aspect isolé des trois îles;
- Le manque d'électricité et d'eau dans la plupart des sites de pêche et leur coût élevé.
- La quasi-inexistence de l'aquaculture,
- L'enclavement de la plupart des sites de débarquement;
- L'absence d'un circuit organisé de commercialisation;
- Un système de crédit non adapté à la réalité du secteur
- Un environnement économique sectoriel non encore attractif

Ces contraintes freinent le développement et l'épanouissement du secteur pêche.

RECOMMANDATIONS, PERSPECTIVES, OPPORTUNITES, DEFIS

La vision actuelle de développement du secteur de la pêche est basée sur une stratégie d'amélioration des performances de la pêche artisanale et l'introduction d'une nouvelle pêcherie semi industrielle ayant pour missions:

- ❖ L'introduction d'outils performants de production dans le large et de nouvelles techniques de pêche;
- ❖ La mise en place des conditions de valorisation des captures (transformation et conservation) au bénéfice du marché national et extérieur;
- ❖ La réorganisation et le renforcement des capacités des acteurs du secteur et des administrations impliquées dans la gestion du secteur.

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Les jeunes ne sont pas intéressés pas l'agriculture et la pêche, pourquoi et que faire ? Le secteur de l'agriculture donne l'impression de ne pas être exploitée et que beaucoup de terres ne sont pas cultivées	Le jeune est tout simplement désintéressé de ces secteurs et pourtant ils sont porteurs A travers l'Agriculture on peut facilement gagner 300.000KMF en 3 mois Il est question de sensibiliser et former les jeunes pour remplacer les vieux de 70 ans qui sont incapables pour pouvoir atteindre une autosuffisance alimentaire Il est aussi question de professionnaliser le secteur car on peut commencer agricole ou pêcheur et faire du taxi ensuite et Docker après
En ce qui concerne la pêche, c'est un secteur qui a été marginalisé et déconsidéré au niveau de notre société. Le fait d'être pêcheur dans la société comorienne, c'est en quelque sorte une insulte Il a donc un bouleversement social	Il a fallu faire en sorte que l'on valorise ce secteur et le métier de pêcheur.
Le secteur de la pêche est un secteur porteur mais à risque	Il demande des investissements importants et l'environnement économique ne le permettait. Pour pêcher il faut avoir des moyens adéquats et on a besoin de financement.
En ce qui concerne la pêche, elle n'a pas été répertoriée dans les accords bis et multilatéraux	Les accords sont publiés dans le siteweb de la Présidence Ces accords ont été signés pour appuyer les Comores dans le domaine de la pêche Vu que les poissons bougent beaucoup et ne sont pas stables dans un pays, il est donc difficile de dire que c'est un poisson comorien Vu que les Comores n'ont pas les moyens de les localiser Vu que le secteur de la pêche était négligé et n'était pas considérée comme porteur
En ce qui concerne la pêche, en moyenne 60	La pêche est un sujet sensible et il faut tout un

bateaux de l'union européenne qui pêchent parfois soit légalement soit illégalement dans nos eaux. Toutefois, on ne connaît même pas la quantité ni la variété des espèces qu'ils sont pris Le pêcheur comorien est têtu et pêche au-delà de la zone réglementée, voire même très loin d'elle	atelier pour y apporter des réponses. Entre autres et vu que Souvent on voit des bateaux en passant qu'ils sont illégaux, mais ce sont des bateaux autorisés Les Comores participent à un programme régional de suivi, contrôle et surveillance aux niveaux des pays de la COI
En ce qui concerne la pêche, les informations relatives à la pêche par les étrangers ne sont pas connues alors qu'il y a des espèces protégées	
En ce qui concerne la pêche, des conventions ont demandé que dans chaque bateau étranger il faudrait que le pays propriétaire des eaux y soit représenté, dont les Comores, mais cela n'est respecté	Les Comores n'ont pas les moyens financiers et techniques pour répondre à cette disposition
En ce qui concerne la pêche, la sécurité en mer n'est pas assurée, même après une plainte du syndicat des travailleurs à la direction nationale de la pêche Le pêcheur comorien n'est pas protégé, les Comores ne sont pas capables de connaître la position des bateaux qui sont dans ses eaux Des événements de sécurité en mer sont contrecarrés par des hauts gradés comoriens, citoyens, sans aucun motif et aucune explication	Dans la plupart des cas, les pêcheurs rencontrent des bateaux avec des armes Mais ce sont des dispositions qui ont été prises à cause des pirates en mer
En ce qui concerne l'élevage, les coûts des produits sont chers contrairement au temps passé	Auparavant il y avait des facilités, des investissements étaient faits pour ça et des couvoirs étaient installés par le CFADER pour produire les poussins d'un jour Des niches sont identifiées comme la provende La balle est au secteur privé Pour la construction de fermes, il faudrait revenir à l'Etat Le secteur privé peut, notamment, reprendre l'installation de couvoir pour pouvoir consommer local, car les œufs qui viennent de l'étranger, à cause du temps qu'ils prennent pour arriver aux Comores n'apportent plus rien à la santé

	Le secteur privé peut aussi installer une structure de production de provende. En faisant cela tous les agriculteurs vont produire du maïs, car le maïs est l'alimentation des volailles Certes l'Etat doit jeter les bases mais le secteur privé doit aussi s'en approprier
En ce qui concerne l'agriculture, il y a une inadéquation entre le prêt et le crédit (1) et le prêt et le cycle des produits agricoles La difficulté de financement concerne le secteur public et le secteur privé Les banques accordent des crédits à un agriculteur, au lieu de l'accompagner, elles l'abandonnent. Du coût avec 1millions KMF il va faire le grand mariage A la fois les agriculteurs et les pêcheurs ne répondent pas à conditions retenues par les banques pour bénéficier d'un crédit Il y aussi des problèmes qu'on rencontre au niveau du règlement des crédits du paiement, des échéanciers et autres	On doit s'asseoir ensemble pour y réfléchir L'Etat devrait accepter de s'asseoir et se concerter avec le secteur privé pour apporter des solutions sur la question de financement et d'investissement Les institutions de prêt doivent être réorganisées Le circuit de financement doit être réorganisé Il est question non pas d'avoir une banque mais une ligne dédiée au secteur Vu que l'Etat est la personne la plus forte par rapport au secteur privé, il devrait chercher des moyens financiers pour organiser le secteur et lancer des appels d'offre auprès du secteur privé Il faut des mesures d'accompagnement des agriculteurs Il devrait y avoir une concertation entre les banquiers et les agronomes Il faut adapter la période de remboursement du crédit aux agriculteurs au cycle de la plantation
En ce qui concerne la production et la commercialisation dans le secteur de la pêche	Toute activité y relative est réservée au secteur privé
En ce qui concerne l'agriculture, l'Union des Comores a des productions comme la vanille, l'Ylang Ylang que pour les transformer elle doit dépendre de l'étranger. Que pense le secteur privé	Il est question de réfléchir à la transformation au niveau locale Le secteur privé comme un élève après son bac, a besoin d'être orienté sur les objectifs nationaux pour pouvoir y contribuer L'Etat devrait encore une fois accepter de se concerter avec le Secteur Privé Il est aussi nécessaire pour cela pour avoir des laboratoires de certification et de label

	Tout cela demande déjà une organisation du secteur privé, de la production locale, sa distribution avant sa transformation pour l'exportation
Le circuit de la commercialisation n'est pas organisé. Par exemple dans le secteur de la pêche s'interposent entre le pêcheur et le consommateur	C'est au secteur privé d'organiser cela
Il y a un secteur de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et l'Etat a des initiatives	C'est peut-être le moment que l'Etat et le secteur privé s'assoient pour en échanger L'Etat devrait annoncer ses initiatives et inviter des acteurs du secteur privé par appel à candidature à contribuer
arrêtons de dire que les Comores sont pauvres car ils ne sont pas pauvres Chaque pays a une richesse qu'un autre n'en a pas	Nous avons par exemple la mer et les poissons, développons ces secteurs et vendons les produits à des pays qui en ont besoin



LE SECTEUR DU COMMERCE, Par la Direction Nationale du Commerce Extérieur

CONTEXTE ACTUEL

- Libéralisation du commerce,
- Appartenance à des organismes internationaux et régionaux,
- Eliminations des barrières tarifaires et non tarifaires,
- Avantages liés au commerce

OBJECTIFS

- Réduire à zéros% le droit des douanes,
- Eliminer les obstacles non tarifaires;
- Mieux comprendre les obstacles d'ordre réglementaire et procédural que les entreprises font face dans leurs démarches d'importation et d'exportation,
- Contribuer à mieux cibler les besoins en matière de politique commerciale,

RESULTATS OBTENUS

- Facilitations des échanges,
- Augmentation des exportations et des importations... etc.

LES DIFFICULTES RENCONTREES, CONTRAINTES, DEFIS

Sur 68 entreprises enquêtées ; 74% déclaré faire face à des difficultés réglementaires

1- Principaux obstacles à l'export:

- Taxes et Redevances, 45%;
- contrôle des prix 5% et RO 19 % + certification biologique et bio-équitable sur les produits de rente : 7%.
- Des exigences techniques sur l'huile essentiel et le poisson : qualité ; SPS et les normes de conditionnement (emballage) exigé par nos partenaires : 60%.

2- Principaux obstacles à l'importation

Les résultats de l'enquête réalisés par l'ITC révèlent que les entreprises importatrices sont moins confrontées à des Obstacles non tarifaires que les entreprises exportatrices (69% contre 74%. à l'exportation).

3 - Type des Obstacles tarifaires et non tarifaires rapportés par les importateurs :

- Exigence technique ex emballage
- Evaluation de la conformité qui exige des mesures de certification et d'inspection ; manque de clarté sur les normes SPS qui ne sont pas généralement assurées par les agents en charge ce qui signifie que l'inspection ne se fait pas régulièrement sur nos produits ;
- Taxes et Redevances : frais d'inspection, de manutention et d'entreposage trop élevés+ autres
- Mesures de contrôle des prix : Prix sont déterminés par l'administration ;
- Evaluation en D et Exonération des marchandises : manque de transparences et d'info sur les procédures et les taux appliqués résultant des couts trop élevés et d'estimer à l'avance les couts à supporter plus délais trop long pour l'obtention des agréments et des paiements informels ;
- Autres mesures à l'import : passage obligatoires par un port douanier, licences pour des raisons non économiques, RO et Certificat ;

RECOMMANDATIONS, PERSPECTIVES, OPPORTUNITES, DEFIS

- Améliorer la transparence des réglementations et procédures SPS ;
- Mettre en place une stratégie d'information sur les démarches à l'exportation et à l'importation ;
- Mettre à niveau les organismes d'évaluation de la conformité- laboratoires d'analyse- et les accompagner dans leur démarche d'accréditation ;
- Renforcer les comités existants et le partenariat avec des organismes privés de certification biologique ;
- Améliorer la transparence des procédures administratives pour la délivrance des Certificats d'Origine ;
- Mettre en place un PORTAIL électronique pour s'informer des démarches à l'Import / Export, procédures d'évaluation en D, documents requis, taux appliqués, délais etc...
- Accélérer la délivrance des agréments des entreprises et des documents d'exonération dont les entreprises ont DROIT;
- Mettre en place un système d'alerte comme par ex SMS permettant aux entreprises de reporter des cas de paiements informels : taxes et Droits à payer sans quittance et de non application des règlements ;
- Réviser les réglementations en vigueur sur les frais additionnels à l'export et à l'importation notamment les frais de manutention et d'entreposage.

APPORT AU SECTEUR PRIVE**STATISTIQUES****OPPORTUNITES POUR LES ENTREPRISES****EVALUATION DE L'INSTITUTION****RECOMMANDATIONS POUR LES 12 ANS A VENIR**

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION SUR LE SECTEUR DU COMMERCE EXTERIEUR RELEVES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Il n'existe pas de politique sur le commerce, tout le monde est commerçant La chambre de commerce elle-même ne contrôle pas le secteur du commerce Les commerçants attendent des solutions de la part du Ministère compétent La loi de finances n'est pas respectée En allant à la douane on est taxé à la tête de la personne Il y a un déficit énorme de la balance commerciale La taxation sur l'exportation décourage et ses recettes ne sont pas versées dans ce domaine Le commerçant peut se voir fermer sa boutique parce qu'il a défendu son commerce	Les solutions apportées par l'Etat ce sont ceux qui sont présentées dans l'exposé L'accession à l'OMC prévoit la résolution de toutes ces difficultés Il en est de même pour l'adhésion au COMESA L'objectif c'est la libéralisation du commerce au niveau de certains pays régionaux qui sont regroupés ensemble pour faire du commerce à des taux 0, à un droit de douane 0 l'administration doit s'y mettre à fond pour régulariser tout ça, mettre nos entrepreneurs aux mêmes niveaux institutionnels le dysfonctionnement dans notre système et la production reviennent au secteur privé réorganiser le circuit de commercialisation demandeur un délai auprès de l'OMC, en tant que PMA nous bénéficions de ce délais de 5 à 7 ans jusqu'à 10 ans Même si on obtient ces dix ans, mais on va rester sans rien faire. Il est mieux de mettre la pression pour qu'on y travaille pendant ces 10 ans et qu'on essaie de s'aligner cela serait un coût d'accélérateur qu'on ait des laboratoires, des structures de certifications et d'essayer un peu d'entrer dans les normes



LE SECTEUR DU TOURISME, Par la Direction Nationale Du Tourisme

CONTEXTE ACTUEL

Date de création

- Sous l'autonomie interne, le secteur tourisme était dirigé par un commissaire au sein du ministère de l'enseignement et du tourisme
- Après l'indépendance en 1975, le tourisme était rattaché au ministère des Affaires Etrangères
- Pendant toute cette période, le tourisme n'existait que par le nom car il n'était pas encore organisé. L'organigramme a été proposé en 1982 par la nouvelle équipe recrutée.

Mission de la Direction Nationale du Tourisme

- La Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie est chargée de :
- concevoir et définir la politique touristique
- élaborer et diffuser les informations touristiques
- prospecter les marchés régionaux et internationaux
- développer les partenariats avec les institutions internationales de formation
- Etablir les plans de formations touristique et hôtelière
- définir les normes applicables aux hôtels et aux restaurants
- tenir le répertoire des sites et proposer des actions de mise en valeur
- recueillir et étudier les données statistiques et faire des projections
- élaborer une politique d'investissement touristique

La Direction Nationale comprend :

- Le département du marketing et de la formation
- Le département de la planification et des statistiques
- Le département de l'inspection des hôtels et de la réglementation

Le Département du marketing et de la formation a pour attribution :

- La prospection des marchés internationaux
- la diffusion de toute information et toute documentation touristique

- La conception de la promotion des voyages et des loisirs sur les Comores
- L'organisation de toutes manifestations touristiques tant aux Comores qu'à l'étranger.
- L'élaboration et l'édition du matériel promotionnel : ouvrage, affiches, cartes, dépliants, films, photos, etc...
- favoriser les partenariats entre les agences de voyages, les compagnies aériennes de transports, les hôteliers et restaurateurs pour recueillir et harmoniser toutes les informations touristiques.
- La conception de la politique de formation

Le Département de la planification et des statistiques a pour attribution :

- La planification et l'orientation des projets touristiques
- La préparation des plans et programmes de développement et le suivi de leur réalisation
- L'élaboration d'une politique d'investissement touristique
- La mise en place d'un répertoire des sites touristiques et de leur mise en valeur
- La réalisation d'enquêtes socio-économiques pour la définition des segments des marchés à conquérir
- L'exploitation des données statistiques en vue d'appréhender le volume de la fréquentation touristique du pays.
- La collecte et la publication périodique des bulletins de statistiques touristiques

Le Département de l'Inspection et de la Réglementation des Hôtels a pour attribution :

- - l'Instruction des dossiers de classement des hôtels, des autres hébergements touristiques et des restaurants.
- - l'Elaboration de la législation et de la réglementation
- La préparation des dossiers d'agréments pour les établissements, sociétés et associations touristique
- - Le contrôle régulièrement des établissements hôteliers et de restauration
- La définition des normes applicables aux hôtels et aux restaurants

LES ATOUTS,

L'organisation administrative du tourisme

L'organisation du tourisme au Comores résulte d'une répartition des tâches et des compétences entre d'une part le Gouvernement de l'Union et d'autre part les gouvernorats de chacune des trois îles autonomes. Selon cette répartition, la Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie est chargée de

la conception de la politique du tourisme et la Direction du Tourisme de chaque Gouvernorat de l'exécution de cette politique.

LES DIFFICULTES RENCONTREES, CONTRAINTES

- Manque de moyens (matériels, humains compétents, financiers)
- Manque des spécialistes répondant à l'organigramme opérationnel

RECOMMANDATIONS, PERSPECTIVES, OPPORTUNITES, DEFIS

- Création des offices du tourisme dans les principaux pays émetteurs
- Des interlocuteurs compétents aptes à répondre aux besoins des voyageurs, des tours opérateurs et des investisseurs

APPORT AU SECTEUR PRIVE

- Le ministère du tourisme a encouragé le secteur privé à s'organiser ainsi:
 - l'Association Comorienne du Tourisme créée en 1995 qui fédère les entreprises hôteliers, les restaurateurs, les agences de voyages, les guides et les associations touristiques.
 - Formations organisées dans les différents secteurs d'activités du tourisme de 1999 à 2000. Pendant cette période 500 jeunes comoriens et quelques chefs d'entreprises ont bénéficié de ces formations.
 - L'adoption et la promulgation de la loi sur le tourisme en 2013 qui structure le secteur privé.
 - La création de l'office National pour encadrer le secteur privé.

STATISTIQUES

- Le traitement des statistiques touristiques à commencer en 1984.
- De 1984 (7014 touristes) à 1988 (7600 touristes), la partie majeure des séjours aux Comores correspondait à des visites familiales en période de vacances? à quelques séjours d'affaires et de missions économiques.
- En 1989, à l'ouverture du Galawa Hôtel, le tourisme d'agrément est devenu prioritaire et la fréquentation hôtelière a progressé rapidement.

La progression notable entre 1988 et 1998(27 474 touristes) est due à:

La fiabilité de la Compagnie Emirates qui desservait les Comores et l'Afrique du Sud ainsi que les Comores et l'Europe. Les efforts de commercialisation et de promotion déployés par le GALAWA

- Le programme régional tourisme de la commission de l'océan Indien , financé par l'Union Européenne, permettant aux Comores de participer aux différentes manifestations touristiques internationales de promotion.
- Donc l'année 1998 reste une année de référence pour le tourisme comorien.
- A partir de 1998, l'arrêt brusque de la compagnie Emirates, la fermeture de Galawa, l'arrêt brutal du programme de la commission de l'Océan Indien ont provoqué une baisse sur l'ensemble des arrivées jusqu'en 2003(14229 arrivées).
- 2004(17603 arrivées) 2005(19551 arrivées): on croyait à une année de reprise de l'activité touristique mais cette reprise a encore chuté en 2006(17060 arrivées) et pire encore en 2009(11396 arrivées) à cause de la situation politico social engendrée par la persistance de la crise anjouanaise.
- Depuis 2010(15678 arrivées) les arrivées touristiques sont en progression jusqu'en 2016 avec 26842 arrivées touristiques. Cette progression est due à la création de l'office national, à la participation des manifestations touristiques et à l'organisation du festival culture et gastronomie indianocéanique chaque année.

OPPORTUNITES POUR LES ENTREPRISES

- Organisation des formations dans les mois à venir
- Signature des textes législatifs relatifs à la loi
- Participation aux événements touristiques régionaux et internationaux.
- L'adhésion des Comores à l'OMT en 2018

EVALUATION DE L'INSTITUTION

- Les directions du tourisme, faute de moyens techniques, financiers et humains suffisants, ne sont pas réellement opérationnelles. Elles ne disposent pas de matériel suffisant pour son bon fonctionnement, ni de véhicule pour se rendre sur les sites.
- Des locaux délabrés et insuffisants pour abriter les agents du tourisme
- Les intitulés des ministères changeant très souvent conduisent à l'instabilité des institutions et à la perte des archives (déplacement fréquent des directions)

RECOMMANDATIONS POUR LES 12 ANS A VENIR

- Création d'un Ministère du Tourisme à part entière. Le but est dans ce cas d'affirmer au plus haut niveau de l'Etat l'engagement de faire du tourisme un secteur catalyseur de l'ensemble du développement économique de l'Union.
- Création d'un Conseil Interministériel du Tourisme : Le secteur du tourisme étant un secteur transversal qui concerne quasiment tous les autres départements ministériels, il est important de pouvoir impliquer directement ces départements afin de leur faire prendre conscience de l'importance du tourisme et des effets de catalyseurs sur chacun des autres domaines de l'économie avec en particulier la pêche et l'agriculture, l'artisanat et le bâtiment, les transports intérieurs et internationaux, le secteur financier et bancaire et le commerce extérieur.

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION SUR LE SECTEUR DU TOURISME RELEVES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
En ce qui concerne la formation et l'insertion des jeunes dans le secteur, les jeunes ne sont pas expérimentés	Reconvertir les « vieux » dans le domaine, les plus expérimentés Appeler les vieux à former les jeunes
Dans notre société, les gens qui voyagent dans les îles ne dorment pas dans les hôtels et ne consomment pas dans les restaurants	Sensibiliser les gens à aller dans ce sens pour le développement du tourisme
En ce qui concerne le transport maritime, il n'y a qu'une seule compagnie qui desserve et elle survie à cause de fraude en mer. Les autres compagnies n'arrivent pas à survivre	Vu que tout cela est dû au carburant qui est cher, il est question de trouver des moyens pour baisser le prix
Il existe une insécurité portuaire	Investir sur les petits ports ou un port touristique, ainsi les gens peuvent se déplacer Aussi, en rénovant le port on peut bénéficier les avantages des bateaux de croisière
Un bateau de tourisme étranger était venu une fois à Moroni et on ne l'a pas autorisé	Il est question de demander des autorisations avant d'accéder au port
Aux Comores en parlant de tourisme on parle d'hôtel, de restaurant et des fois le transport aérien, maritime En outre, il y a un manque d'accueil à commencer par l'aéroport	Organiser des formations sur l'accueil, Promouvoir l'activité de guide touristique pour la promotion du tourisme comorien Les comptoirs d'accueil à l'aéroport c'est le rôle de l'office du tourisme et du secteur privé
Le secteur du tourisme manque de vision, manque de volonté politique Ces 20 dernières années, toute initiative privée pour appuyer le secteur du tourisme est sanctionné par le politique Des sites touristiques comoriens sont endettés, notamment des hôtels Le politique s'immisce dans le tourisme tout en mettant à l'écart le secteur privé Les banques de la place, avec 20% d'intérêt, n'encouragent pas l'investissement dans le secteur du tourisme, il manque de politique financière	Dans la plupart du temps, la direction du tourisme n'est pas au courant des décisions politiques, puisque la direction est à un niveau technique il faut inviter les politiciens dans ce genre d'atelier parce que ce sont les décideurs le secteur privé doit être fort et mettre la pression à l'Etat



Mouvement des Entreprises Comoriennes
Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

PRESENTATION DES INSTITUTIONS, ORGANISATIONS, ASSOCIATIONS POUVANT APPUYER LE SECTEUR PRIVE

Mouvement des Entreprises Comoriennes, MODEC

Immeuble MAKCOM, 2^e étage,

BP : 702, Moroni Mtsangani, à côté de la Mosquée, en face de la mer

Tel : 773 58 83, GSM : 359 31 61/ 449 31 61

Emails : modecmod@gmail.com / contact@modec-km.org

Site Web : www.modec-km.org



PRESENTATION DE la Vice-présidence en charge du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme,

Missions de la Vice-présidence

La Vice-Présidence en charge du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, est chargée de veiller à la mise en œuvre des politiques sectorielles dont le secteur agricole et celui de la pêche.

La politique agricole est cohérente avec le DSCR et la SCAD2; l'objectif global consiste à garantir de manière durable la satisfaction des besoins en nourriture et d'augmenter les revenus des producteurs par la mise en place de moyens et conditions de production et d'un circuit de commercialisation fiable,

L'agriculture et la pêche sont considérées aujourd'hui comme des secteurs porteurs de la croissance économique de notre pays. Elles représentent 42% du PIB et plus de 70% de la population active.

Afin de répondre aux objectifs et attentes du Gouvernement, chaque secteur a élaboré sa propre stratégie

Conclusion

Le secteur de la pêche et de l'agriculture présentent des réelles potentialités de développement capables d'apporter des solutions immédiates aux problèmes socio-économiques du pays.

Toutefois, le caractère porteur attribué à ces secteurs par les autorités doit se traduire par une amélioration significative de l'environnement économique à travers un effort supplémentaire d'investissement et une mise à niveau du dispositif sanitaire.



PRESENTATION DE L'ANPI, AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

Depuis sa création en juin 2008 l'ANPI enregistre:

- Près de 50 000 porteurs de projets reçus à l'agence
- Près de 2 300 sociétés créées
- Près de 300 projets d'investissements agréés
- Près de 4 000 emplois créés par les S. Agr

Mission de l'ANPI

- Promouvoir les Comores comme terre d'investissement
- Etre l'interface entre les investisseurs en quête de fronts pionniers d'opportunités et l'Administration
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires

Apport au Secteur Privé

- Secrétariat exécutif des réformes du climat des affaires
- Accompagnement à la formalisation des entreprises et à l'émergence d'un tissu industriel national
- Opérations de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Opportunités pour les entreprises

- Un Guichet Unique de l'investisseur aux Comores
- Un Bureau de Création d'Entreprise (BCE)
- Un Bureau de Facilitation des Avantages du Code des Investissements (BAC)
- Un Bureau des Autorisations Spéciales (BAS)
- Un Portail de l'investissement avec des étapes balisées

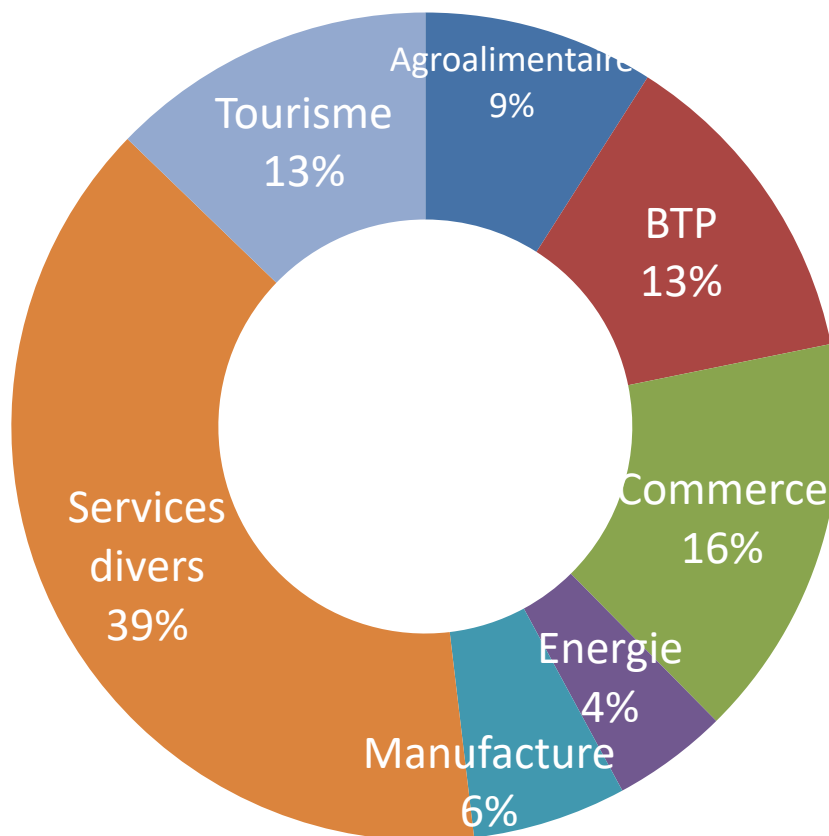
Atouts au niveau international

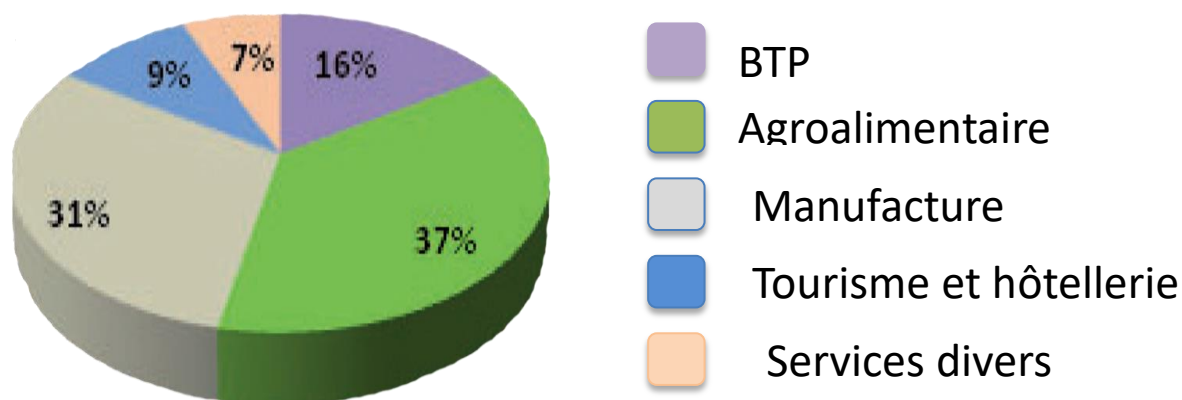
- Position géographique stratégique
- Population jeune, ouverte et accueillante
- Code des investissements attractif
- Réelle implication de l'État
- 3 secteurs porteurs d'opportunité
- Marché élargi

Obstacles à surmonter

- Visibilité de l'agence
- Coopération et coordination avec les autres services et institutions d'appui au secteur privé
- Accompagnement des investisseurs à tous les stades de la création d'entreprise
- Autonomie financière

Secteur d'activité des entreprises créées à l'ANPI en 2016



Taux de la valeur CAF importée par secteur d'activité

Projets Partenariat Public - Privé

N°	Secteur	Localisation	Projets
1	Santé	Grande Comore	Centre médical spécialisé intégré à El-Maarouf
2	Construction	Anjouan	Création d'une unité de production de ciment à partir de clincker
3	Travaux routiers	Tout le pays	Réalisation d'un tronçon de route
4	Transport maritime	Tout le pays	Création d'une société de transport maritime entre les trois îles
5	Transport aérien	Grande Comore	Rénovation, réaménagement et mise en concession de l'aéroport de Moroni
6	Concession portuaire	Grande Comore	Réalisation d'un nouveau port maritime et de marchandises à Moroni
7	Hôtellerie	Mohéli	Réalisation d'une station touristique

Projets privés

<u>N°</u>	<u>Secteur</u>	<u>Localisation</u>	<u>Projets</u>
<u>1</u>	Finance	Tout le pays	Création d'une société de leasing
<u>2</u>	Agroalimentaire	Tout le pays	Unité d'élevage avicole / Abattoir / Distribution des produits / Unité de production d'aliments pour volaille / Développement des parcelles de culture pour alimentation avicole
<u>3</u>	Agro-industrie	Anjouan	Unités pour extraction d'essences naturelles
<u>4</u>	Agroalimentaire	Grande Comore Anjouan	Création de fermes pour la production, la collecte et la transformation de lait
<u>5</u>	Energie	Tout le pays	Unité de mise en bouteille de gaz liquéfié
<u>6</u>	Aménagement	Tout le pays	Aménagement d'une Zone d'Activité Economique
<u>7</u>	Transport aérien	Tout le pays	Création d'une compagnie aérienne
<u>8</u>	Aménagement	Tout le pays	Construction et exploitation d'un parc de logements sociaux

Secteurs porteurs pour l'investissement

Secteurs à contribution significative à l'économie du pays	Secteurs ayant les meilleurs prospects en termes d'IDE
• Tourisme • Agriculture, élevage et pêche • Commerce général • Bâtiments et Travaux publics • Transports et télécoms • Services financiers	• Infrastructures aériennes et maritimes • Transport aérien et maritimes • Energie fossile et solaire • Tourisme • Horticulture d'exploitation • Pêche
Secteurs correspondants aux forces du pays	Niches émergentes
• Tourisme de loisirs • Agriculture • Pêche	• Industries de transformation • Éducation, formation et santé • TIC et Business Process Outsourcing



Mouvement des Entreprises Comoriennes

Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

Recommandations

- Elargir la plateforme de services
- Prévoir le mode de financement dans un texte de loi
- Avoir une représentation dans les consulats des pays partenaires
- Représenter le pays dans tous les événements mondiaux en lien avec les investissements
- Devenir « Think Tank » de l'Etat pour toutes questions liées à l'investissement
- Institutionnaliser des rencontres annuelles entre le gouvernement, le secteur privé et les administrations concernées par le climat des affaires

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'ANPI RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Eclaircissement sur l'appui de l'ANPI : comment l'institution peut m'aider à réaliser une activité économique ? L'ANPI n'a pas de financement pour concrétiser ces projets ou appuyer les intéressés. Elle fait la promotion des investissements uniquement L'ANPI n'a pas assez de financement pour réaliser sa propre mission Dès fois les banques demandent qu'on commence l'activité et recevoir le financement après : conditions qui ne sont pas supportées par tous Des projets d'appuis financiers (comme « oser entreprendre ») sont organisés ici sans connaître la suite	L'ANPI propose des études de projet aux investisseurs nationaux ou étrangers intéressés et aussi à des associations ou à des organisations comme le MODEC L'ANPI elle a besoin de financement d'où la recherche de partenaires nationaux et étrangers Le rôle de l'ANPI c'est le conseil : montrer que suite à une étude de marché il y a une nécessité de production et de la demande Les banques prêtent plus lorsque l'emprunteur souhaite investir dans son domaine Le MODEC est invité à consulter les anciens expérimentés et la volonté dans le but de travailler sur ce secteur Le MODEC doit prendre en compte considérablement du secteur agroalimentaire car il touche directement la santé. Les activités suivantes sont proposées : élevage (avicole), production des œufs de consommation, production de volailles, En fin juillet 2017 il y aura un arrivage de bœufs spécialement pour la production de lait. Le secteur privé est appelé à sa transformation Il y aussi le secteur de la production de miel, des unités sont installées pour ce but Propose au MODEC de recourir aux financements innovants comme le crowdfunding
L'ANPI existe mais n'est représentée dans aucune instance de réflexion pour l'investissement. Qu'envisage l'institution de faire ?	
En plus de la diplomatie politique on parle aujourd'hui de la diplomatie économique. Comment l'ANPI peut amener les Ambassadeurs comoriens à promouvoir l'économie comorienne dans les Etats où ils	L'ANPI participe à des forums et autres rencontres à l'étranger à travers lesquels elle fait la promotion des Comores Les autorités aussi sont sensibilisées dans ce

résident ? Il y a un manque d'accompagnement de la part des autorités L'ANPI n'arrive pas à prendre part plusieurs forums économiques au niveau mondial pour faire la promotion de l'économie nationale	sens pour promouvoir l'économie nationale soit par le Ministère lui-même ou à travers les Ambassadeurs L'ANPI travaille ensemble avec le Ministère des Affaires Etrangères pour entrer en contact direct avec les représentations diplomatiques afin d'avoir des points focaux pour faire la promotion de l'économie nationale Produire aussi des dépliants pour leur transmettre dans un but de promotion Faire déplacer des opérateurs économiques dans la délégation présidentielle Définir les objectifs du Secteur Privé à travers des projets concrets élaborés ou bien ficelés Collaborer avec la direction du tourisme ou l'office national du tourisme Améliorer l'environnement des affaires sur la sécurité juridique, la sécurité financière Il est question de produire et de vendre avant de faire la promotion des investissements et des produits
Le secteur privé a besoin d'information sur l'investissement Le secteur privé a besoin d'être orienté sur les secteurs porteurs et sur des activités à réaliser Il y a un manque d'accompagnement dans le secteur de l'agriculture par l'Etat, malgré la disponibilité d'une activité en cours et de terrain mais qui manquent de matériel	Faire connaître les projets d'investissement de l'ANPI au MODEC et aux entreprises S'asseoir ensemble, ANPI et MODEC, pour identifier et monter d'autres projets d'investissements
Juridiquement, l'ANPI, n'a pas le rôle de promouvoir la diplomatie économique : promotion de l'investissement et du commerce extérieur	Le code des investissements est en train d'être révisé dans ce sens Dans les faits ce sont les ambassades qui font a promotion des investissements et des produits
Le problème aux Comores, c'est qu'on est tous des solitaires, on aime réaliser un projet tout seul, et en nous présentant un montant de 10 millions pour le concrétiser on se décourage déjà	Il faudrait qu'on apprenne à collaborer à 2 ou à plusieurs pour réaliser des projets



PRESENTATION DE L'ASECNA, AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR

CREATION :

- Convention signée le 12 Décembre 1959 à Saint Louis du Sénégal
- Remplacée par la Convention signée le 25 Octobre 1974 à Dakar (Sénégal). Transfert du Siège de Paris à Dakar et Africanisation des Cadres dirigeants comme Le Directeur Général.
- Convention révisée à Libreville le 28 avril 2010 offrant le Statut international de l'Agence et ses RESSOURCES HUMAINES

PAYS MEMBRES DE L'ASECNA :

- 17 Etats Africains + La France : Benin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Union des Comores

Missions principales de l'ASECNA, article 2 de la convention

L'Agence a la charge d'un espace aérien étendu sur 16 100 000 km² (1,5 fois la superficie de l'Europe) couvert par Six Régions d'information en vol : Antananarivo, Brazzaville, Dakar Océanique, Dakar Terrestre, Niamey et Ndjamen.

Elle assure :

- Le contrôle de la Circulation aérienne,
- Le Guidage des Avions,
- La Transmission des messages techniques et de Trafic,
- L'Information en Vol ainsi que le Recueil des données,
- La Prévision et la Transmission des informations météorologiques.

Ces prestations couvrent aussi bien la circulation en route que l'Approche et l'Atterrissage des Aéronefs.

- L'ASECNA assure les Aides Terminales sur les 28 Aéroports Principaux (Classés Article 2) des 17 Etats Africains et malgache membres, à travers :
- Le Contrôle d'Aérodrome,
- Le contrôle d'Approche,
- Le guidage du Roulement des Aéronefs au Sol,

- L'Aide Radio et Visuelle à l'approche et à l'atterrissage
- Les transmissions Radio, les Prévisions Météorologiques,
- Le Bureau de Piste et l'Information aéronautique
- Les Services de Sécurité incendie
- Elle a en charge à ce titre la Maintenance de l'Ensemble des Installations nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes prestations (Sans la Piste d'Atterrissage)
- Pour le Contrôle en Vol périodique des Aides Radioélectriques en route et des Aides à l'Atterrissage, l'ASECNA dispose d'un ATR 42 équipé d'un Banc de Calibration à la pointe de la Technologie.

Autres missions

- Au titre des Articles 10 et 12 de la Convention de Dakar, l'ASECNA peut se voir confier par chacun des Etats signataires :
- La Gestion ou l'Entretien de toute Exploitation de toute d'utilité aéronautique ou Météorologique,
- L'Exécution d'Etudes et le Contrôle des Travaux d'Aéroports ou d'Installations techniques ainsi que leur Maintenance.
- A ce titre l'ASECNA assure actuellement la gestion des Activités Nationales des huit Etats Membres (Benin, Burkina Faso, Centrafrique, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger et Tchad).
- Quant aux missions d'Ingénierie qui lui sont confiées par les Etats Membres, l'Agence en assure l'exécution avec le concours de ses Directions opérationnelles, dont principalement la Direction des Etudes et Projets (DET) et la Direction des moyens Techniques et de l'Informatique (DTI).
- L'ASECNA est en outre habilitée à passer des Contrats avec les Etats Non Membres qui seraient désireux d'utiliser ses services au titre de l'Article 11 de la Convention de Dakar.
- C'est ainsi que l'Agence réalise, avec son Avion ATR 42, la Calibration en vol des Aides à la navigation Aérienne pour de nombreux Etats notamment la France (Antilles, Guyane, La Réunion), l'Ile Maurice, l'Ouganda, la Tanzanie, les Seychelles, le Nigéria, Surinam, le Cap-Vert, Haïti, et organismes SAT (Togo), ADC (Cameroun).

Contribution à l'économie nationale

- 1,3 Milliard de budget de fonctionnement dont une bonne partie participe à l'évolution de l'économie nationale à travers le personnel et les entreprises fournisseurs de service et d'équipement
- Beaucoup d'investissements notamment en matière de bâtiments et services dont bénéficient les entreprises comoriennes



Mouvement des Entreprises Comoriennes

Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

- Appui financier annuel à l'aviation civile
- Appui technique à l'Aviation Civile et au Ministère des Transports
- Propriétaire et responsable de toutes les installations de la navigation Aérienne à l'ASIMPSI sous aucun prêt de l'état comorien
- Certifié ISO 9001-2008 sur toutes ces activités d'où une garantie non négligeable vis-à-vis des compagnies aérienne

Opportunités pour les entreprises

- La présentation appelle à toutes les sociétés et entreprises privées ou publiques installées dans le pays de s'inspirer sur l'exemple institutionnel et organisationnel de l'ASECNA pour leur système de gestion. La séparation des pouvoirs et l'instauration du Dialogue social doivent être une règle d'or dans l'entreprise moderne.

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'ASECNA RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Prendre les élèves les plus performants comoriens, les former et les engager à l'ASECNA n'est pas nationaliste surtout que l'organisation ne contribue pas dans l'éducation de base En plus il n'évolue pas, leur travail est juste répétitif alors qu'on attendait plus d'eux comme devenir des médecins	C'est comme cela ça que ça se passe dans tous les pays Depuis 2004 jusqu'en 2017 il n'y aucun élève comorien qui a pu accéder aux études d'ingénieur Le Ministère a même envoyé des élèves à l'école d'ingénieur mais ils n'ont jamais été les meilleurs Les élèves comoriens n'ont jamais réussi le concours de l'ASECNA Il y a toujours un avis d'appel à candidature et de vacances de poste Le concours de l'ASECNA est un concours d'embauche et il répond aux normes et il prend en charge totalement l'élève qui le réussit
Où en est le site d'Anjouan que vous avez cité en étude pour l'aéroport d'Anjouan et qu'est ce qui a poussé à cela alors qu'il y a l'aéroport AIMPSI	Les études ont été faites celui qui voulait être construit à Anjouan Bambao ne peut servir qu'à un seul sens quel que soit les conditions climatiques. Le délocaliser ne serait pas une mauvaise chose C'est toujours mieux d'avoir un deuxième aéroport de secours,
Par rapport à l'avion labo, quand est ce que le dernier voyage ? qu'elle est l'évolution entre les deux derniers voyages de l'avion labo ?	L'avion labo arrive de 6 mois à 1 an Et s'il y a une erreur technique on est dans l'obligation de le dire L'avion labo ne vient pas pour détecter une usure, il vient détecter une alarme comme sur l'angle de décente qui doit être de 3 degrés et si il est respecté. Si il ne l'est pas, il est tout de suite corrigé
Puisque l'ASECNA a seulement la responsabilité de l'équipement et non de la piste,	Ce sont les Etats qui ont décidé que les pistes soient de la partie nationale car elle fait partie des grands marchés publics à côté des

avez-vous un moyen de pression auprès de l'Etat pour réhabiliter la piste ?	infrastructures La piste devrait être réhabilitée en 2002, 20 ans après sa construction (1982), pour garder sa portance Parmi les appuis proposés, la dernière est celle de la Chine qui a fait un re-surfage mais seulement dans les zones les plus usées de touchée de roue, dans les autres parties l'avion roule normalement Et enfin les conditions de la piste sont publiées
Quelles sont les difficultés que vous rencontrez avec les entreprises dans les cadres des marchés publics et pourquoi elles n'arrivent pas à honorer leurs engagements ?	Les entreprises n'ont pas de financement et pour cela elles ne peuvent pas répondre à un marché et elles se regroupent pour y répondre L'ASECNA donne 30% d'avance mais malgré cela, l'entreprise n'arrive pas La plupart des travaux sont réalisés par des étrangers car la plupart des entreprises du BTP les entreprises ont des difficultés de techniciens Les entreprises n'ont pas de financement et 2 ou 3 mois après les employés s'en vont et va jusqu'à causer des pénalités à l'ASECNA
Assurance en milieu du travail réalisé par l'ASECNA	Le MODEC est en train de travailler là-dessus pour que ses membres fassent pareils en organisant un dialogue social avec leurs employés et encourage l'ASECNA dans cette voie Ce sont les protocoles d'accord, l'ASECNA peut communiquer cela au MODEC
Qu'elle est la contribution de l'ASECNA envers les compagnies aériennes au niveau national, tout en sachant que c'est une institution qui certifie la sécurité aérienne et peut encourager le tourisme ? Les 2 compagnies aériennes nationales membres du MODEC rencontrent beaucoup de difficultés au niveau national et dans la région. Est-ce que l'ASECNA a un rôle à jouer là-dessus ?	On travaille beaucoup avec le Ministère car elles ont des difficultés financières et de réglementation, c'est un sérieux problème Ça serait regrettable d'aller chercher des étrangers pour assurer nos vols intérieurs Et surtout que la plateforme comorienne n'est pas adaptée aux conditions des compagnies étrangères L'ASECNA a surtout un rôle de conseil sur les installations techniques de l'aéroport, elle ne s'intéresse pas beaucoup sur les compagnies

	aériennes
Comment l'ASECNA a contribué sur la question de Yemenia ?	La question de Yemenia est un problème très complexe, je préfère ne pas répondre Il y a eu beaucoup d'enquêtes, de statuts judiciaires Si l'ASECNA joue un rôle de sécurité incendie c'est au niveau de l'aéroport mais pas dans les forêts ou à la mer
Quelle est la contribution de l'ASECNA envers les écoles de formations publiques et privées ?	Malheureusement les élèves d'aujourd'hui ont un niveau très faible
Quel est le lien franco malgache de l'ASECNA ?	



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION MMADJAMU NGOME, De la région d'Itsandra

Date de création

Le 09 janvier 2009

Missions/ Visions de l'Association MMADJAMU

- leadership féminin et promotion de la culture comorienne.
- promotion de la santé maternelle et infantile.
- Autonomisation économique de la femme.
- lutte contre les violences basées sur le genre.

Apport au Secteur Privé

- Encadrement d'autres associations féminines, cas de Diboini
- Sensibilisation sur l'allaitement maternelle
- Formation en médiation sociale et gestion des conflits
- Enquête communautaire
- Activités de développement des localités de la région

Opportunités pour les entreprises

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE LA SITUATION DE LA FEMME DANS L'ECONOMIE, PAR L'ASSOCIATION DES FEMMES MMADJAMU RELEVÉES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
la plupart des organisations féminines dans notre pays se résolvent à des activités plus ou moins significatives sur le plan économique on n'a jamais vu une femme émergente La femme comorienne n'a jamais repris sa place, là où elle devrait être. Elle se réfugie derrière des raisonnements, entre autres « je ne suis pas avancée, je n'ai pas les moyens, ... »	orienter les regroupements des femmes beaucoup plus dans les regroupements des femmes beaucoup plus dans le développement économique Le soulèvement des femmes, la force des femmes est une force considérable à apprendre en compte du début jusqu'à la fin avoir une vision vraiment orientée vers l'économie à grande échelle que les femmes puissent créer leurs propres unités de productions, cela fait prospérer, avoir un revenu et quelque part avoir une autonomie Si les femmes sont ensemble elles peuvent s'autofinancer pour aller au-delà Il ne faut pas qu'elles attendent toujours que le gouvernement leur donne de l'argent, cela ne viendra jamais. Et même si on leur donne cela mais tant que vous qu'elles n'ont pas les idées alors on n'y parviendra jamais Former des femmes leaders tout en sachant demande la prise en compte de plusieurs critères sociaux, éducatifs, culturels ou encore économiques
il y a tout le du temps le souci du problème socio-culturel qui fait toujours le blocage. il y a certains hommes qui ne veulent pas voir leurs femmes être au devant de la scène	Collaborer avec le MODEC Nos gouvernants doivent mettre en évidence la création et la construction et la commercialisation des petites unités pour les femmes
il y a encore un très grand souci de financement	Collaborer avec le MODEC
il y a un manque de volonté du gouvernement pour accompagner les femmes Le commissariat national à la solidarité et à la promotion du genre est encore noyé dans le	sur les tables de prise des décisions, du partage de la budgétisation il n'y a pas de femmes alors que s'il y avait des femmes, elles allaient penser à la budgétisation sensible au genre

ministère de la santé Au niveau de l'intégration économique effectivement le revenu est déterminé par les niveaux d'instructions, plus votre niveau est élevé plus vous avez un salaire élevé. C'est vrai que là il y a une inégalité Lors des appels à candidature les femmes sont toujours privilégiées A diplômes égales il faut toujours considérer la femme. Mais elles en répondent moins Pour la nomination des femmes, il y a un manque de continuité entre deux pouvoirs	en matière de parité que le pays a fait un grand pas mais cette inégalité ne s'explique par aucun texte aux Comores Que les femmes se réunissent et élisent une femme qui va les représenter
---	---



PRESENTATION DE L'APBEF, ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Bonjour, je représente l'APBEF. On a été en tout cas depuis les trois dernier jours appelé par le MODEC et ses partenaires qui nous on présenté jusqu'aujourd'hui le secteur privé comorien jusqu'à l'indépendance.

Aujourd'hui, ils nous ont demandé de présenter l'APBEF donc le secteur bancaire de manière générale, un peu les relations, les améliorations, les contraintes qu'ils ont avec le secteur privé. **On va essayer de passer vraiment d'une manière générale** puisqu'il y a la MECK Moroni qui va intervenir au programme et qui va rentrer dans les détails d'un cas d'institution financière. Nous allons passer en revue le cadre générale des institutions financières.

Donc comme vous le savez l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers **est une Association à but non lucratif**. Il y a les banques qui font leur commerce à part et l'association qui regroupe toutes les institutions financières conformément à la nouvelle loi bancaire qui oblige toutes les institutions financières agréées à la Banque centrale d'être membre de l'APBEF.

L'objectif de cette association est de réfléchir ensemble entre les institutions qui interviennent dans le secteur de la finance et de la banque, au développement du secteur déjà et puis aux questions relatives à la satisfaction de la clientèle du secteur de la finance.

Aujourd'hui on a des clients qui se disent « pas suffisamment satisfaits » et chaque banque étudie de son côté comment faire pour satisfaire cette clientèle. Mais l'APBEF essaie également **de travailler pour un cadre général** qui va aider ces institutions-là à satisfaire leurs clientèles.

Et **puis il y a les questions liées à l'intérêt général de toutes les institutions financières** de la place. Ces institutions financières ont des problèmes communs. Elles ont des problèmes avec l'Etat, avec les institutions de l'Etat, avec les partenaires, avec les clients. Donc ces questions-là sont gérées d'une manière générale par cette institution qui est la représentation générale de toutes les institutions financières de la place.

L'APBEF participe aussi à **la formation et à l'encadrement du personnel des banques de manière générale** que ce soit les guichetiers, les responsables, les ressources humaines, les juristes, les analystes etc. Ils sont formés dans le cadre général car à

chaque banque a sa procédure, sa politique. Mais il y a les procédures et les politiques qui sont générales et c'est dans ce cadre que la APBEF intervient pour aider les banques a bien accueillir ses clients, à bien répondre aux doléances des clients, à bien satisfaire ses clients.

L'APBEF s'implique aussi est fortement **pour l'amélioration des conditions du secteur** notamment en facilitant les relations avec l'Etat, les institutions et le secteur privé. Des dialogues sont engagés bien que pas encore suffisamment aboutis, avec le secteur privé, notamment avec le MODEC, pour arriver à répondre à certaines questions qui opposent ou qui pourraient contribuer à l'amélioration des conditions bancaires.

L'APBEF travaille aussi **dans l'amélioration des conditions purement bancaires**. Elle a participé notamment à la révision de la loi bancaire mais aussi à la mise en place de la centrale de risque et des incidents de paiements qui facilitent aujourd'hui le fonctionnement des différentes institutions.

Elle travaille également **pour l'amélioration du cadre de travail entre les institutions financières, entre l'Etat et les autres secteurs** qui ne sont pas bancaires. Dans la gestion des différents conflits comme dans la gestion du fonctionnement d'une manière générale, l'APBEF intervient pour essayer de faciliter les conditions de fonctionnement des banques. Et la banque comme on le sait ce n'est pas quelque chose de très ancien aux Comores.

Mais **le système bancaire comorien** remonte avec la fin de la période coloniale avec la banque des Comores et de Madagascar qui a donné naissance par la suite à deux institution après l'indépendance : l'institution des missions qui est devenue par la suite la Banque centrale et la Banque des Comores qui a été rachetée par la BNP Paribas pour devenir la BIC Comores. Et puis cette seule banque commerciale qui est la BIC Comores a évolué seule pendant longtemps, depuis l'Indépendance jusqu'en 2008.

Mais entre-temps il y a eu l'avènement des institutions financières décentralisées, les MECK et les SANDOUK. Ce sont 2 institutions financières qui ne sont pas forcément des banques mais qui font un peu le travail des banques. Ce sont des structures émanant de deux grandes écoles mutualistes qui sont l'école GRAMIN banque pour les SANDOUK et l'école de RAFAIZAN pour les MECK et qui viennent accompagner ou compléter les efforts de la banque classique pour le développement des secteurs de bases.

Pour compléter le tableau, il y a eu la naissance de la SNPSF qui est venue réorganiser la banque postale en donnant un peu de visage nouveau à cette nouvelle institution. Donc la SNPSF, on l'appelle la banque postale mais c'est réellement un intermédiaire financier.

Aujourd'hui les Comores comptent 4 banques classiques qui sont la BIC, la BDC, la BFC et l'EXIM BANK et 3 institutions financières décentralisées qui sont l'Union des MECK avec ces réseaux et l'union des SANDOUK à Anjouan, l'union des SANDOUK de Mohéli. L'union des SANDOUK de la Grande-Comore n'est pas encore agréée par la banque centrale donc elle n'est pas encore enregistrée sur les livres des institutions sur les livres décentralisés.

Il y a aussi le projet AMIE qui n'est pas agréé par la banque centrale et qui n'y figure pas non plus.

On a également 3 intermédiaires financiers qui sont la SNPSF, MCTV et Comores assistance international qui, les deux derniers, évoluent dans le transfert d'argent et l'échange uniquement.

Avec le secteur privé la banque a toujours essayé d'accompagner les initiatives de développement. Dans un premier temps la banque a travaillé dans le secteur primaire à travers le financement des produits de rentes essentiellement destinés à l'exportation. L'essentiel des financements bancaires était sur la vanille, l'ylang ylang et le girofle. Peut-être que le financement était beaucoup plus orienté vers les exportateurs mais tombé au final au producteur qui était le bénéficiaire final pour cet argent.

Déjà **il y avait 3 volets de financement**. Il y avait le volet qu'on appelle le volet de financement primaire où les exportateurs faisaient des avances aux préparateurs puis des avances aux producteurs. Il y avait le volet exportateur-producteur puis achat. Et il y avait le volet achat directe préparateur-producteur et exportateur-préparateurs.

Donc ces trois volets étaient au final couverts par des crédits bancaires puisque la campagne de vanille c'était sur 6 mois maximum et le crédit était mis en place sur 12 mois afin de permettre aux exportateurs d'accompagner les producteurs à la préparation des prochaines périodes de campagne.

Donc cette situation a permis aux banques de financer de manière significative le secteur primaire qui est le secteur agricole particulièrement jusqu' en 2003 avec la crise mondiale qui a fait que plusieurs exportateurs comoriens sont actuellement en difficultés. Mais ceux qui ont réussi à sortir de l'eau arrive tout de même à bénéficier des financements bien que vraiment sur mesure avec les banques comoriennes pour accompagner ces secteurs des bases.

Le girofle et l'ylang-ylang sont aussi accompagnés et ce tableau est complète par l'arrivée des institutions financières décentralisées qui accompagnent le financement des petits projets agricoles et de pêche.

La BDC a fait quelques efforts, tout de même, entre 1990 et 2000 pour accompagner le projet de pêche. Malheureusement ce projet n'a pas pu produire les résultats escomptés mais vers la fin de l'année 2013 un accord a été trouvé pour accompagner les pêcheurs avec la garantie du syndicat des pêcheurs. Cela permet aujourd'hui à la BDC d'assurer le recouvrement des anciennes créances et de continuer dans des conditions plus ou moins raisonnables le financement de ces secteurs très sensibles.

Le commerce constitue aujourd'hui l'essentiel de l'activité des différentes institutions de la place. Peut-être que les banques classiques sont beaucoup plus orientées vers l'importation mais les IFD et la SNPSF financent beaucoup le commerce domestique notamment les grossistes, les gros et demi-grossistes et les détaillants.

On peut se poser la question, est-ce que c'est la banque qui oriente les clients vers les importations ou ce sont les clients eux-mêmes ? Le constat est là, ce sont les mêmes clients qui s'orientent vers le commerce et de l'importation. D'ailleurs les banques aujourd'hui se plaignent de n'avoir pas suffisamment de projets bancaables pour certains secteurs comme le tourisme, le transport et l'industrie.

Jusqu'aujourd'hui on peut dire qu'il y a eu quelque amélioration dans le cadre des améliorations entre les banques et le secteur privé particulièrement et cela grâce aussi aux efforts de l'APBEF pour améliorer les conditions bancaires.

On parlera du développement du secteur privé avec notamment **l'émergence de nouveaux patrons** sur la place. Les patrons qu'on a toujours connus et aujourd'hui ont été renforcés par d'autres nouveaux patrons qui bénéficient des mêmes conditions bancaires que les anciens.

Il y a **le coût des services bancaires** qui devient de plus en plus raisonnable avec l'augmentation de la concurrence. Aujourd'hui on a la possibilité de négocier les conditions bancaires vers des conditions les plus intéressantes.

On a **les délais d'exécution** qui deviennent très raisonnables, les transferts vers l'étranger ou de l'étranger vers les Comores peuvent prendre 24h à 48h maximum ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

On a aussi **les clients qui sont libres de leurs banques**. Avant on avait qu'une seule banque classique et aujourd'hui on a 4 banques classiques et les clients ont le choix en fonction de la proximité, des conditions, du prix, de la satisfaction etc.

Beaucoup **d'investissement sur les qualités des services bancaires** ces dernières années on voit aujourd'hui les banques qui investissent suffisamment pour améliorer leurs conditions de travail. Partout on voit des panneaux par exemple la BDC qui change son système d'exploitation, la SNPSF qui essaie de mettre en place un nouveau

organigramme de fonctionnement, EXIM BANK, BIC.... essaient de se lancer dans la monétique etc. et puis la e-BANKING avec la SNPSF qui facilite la consultation à distance des différents comptes bancaires domiciliés chez eux.

Il y a le **développement de la monétique et de transfert électronique**. Avant on ne pouvait compter que des transferts banque à banque alors qu'aujourd'hui avec cette ouverture des nouveaux intermédiaires financiers on a la possibilité d'avoir à la même heure, au même moment, des transferts initiés de l'autre partie du monde vers les Comores et vice-versa et qui peuvent être touchés le même jour à la même heure. Et cela grâce à l'implication de la banque centrale et qui a un résultat de réflexion de l'APBEF pour arriver à ces résultats positifs.

Il y a aussi la **facilité d'accès aux services bancaires**. Les conditions qu'on avait avant pour accéder aux services bancaires ne sont pas les mêmes aujourd'hui. Les banques s'organisent petit à petit et aujourd'hui la satisfaction de la clientèle devient de plus en plus intéressante.

Par contre on ne peut pas se limiter à ces résultats plus ou moins encourageant pour oublier les contraintes qui font qu'aujourd'hui le secteur bancaire comorien n'arrive pas à se développer significativement donc accompagner significativement le secteur privé.

On parlera du **risque pays très élevé**. Aujourd'hui on a un pays qui est noté 10. Donc c'est un pays à risque. Les investisseurs étrangers n'arrivent pas à se décider facilement pour venir investir dans notre pays et les banques aussi hésitent beaucoup à investir dans certains secteurs risquent de ne pas pouvoir continuer du fait d'un changement du gouvernement ou de situation politique.

Il y a l'**absence de garantie** pour certains et la difficulté de réalisation des garantie pour les autres. Les problèmes fonciers aux Comores constituent un problème sérieux pour le développement du secteur bancaire.

Aujourd'hui plusieurs garanties entre les mains des banques ne sont pas réalisables parce que tout simplement le village fait blocage et parce que c'est une personnalité de la région, on ne peut pas vendre sa propriété etc.

Les revenus trop faibles notamment des salariés de l'Etat qui ne favorisent pas le développement des activités commerciales. S'il n'y a pas de consommateurs il n'y aura pas d'activités significatives et les banques ne peuvent pas financer parce que c'est sur la base des chiffres présentés par les entreprises que les banques financent.

Donc si aujourd'hui il n'y a pas suffisamment des consommateurs pour soutenir les activités commerciales, les banques ne peuvent pas aussi se permettre d'accorder des financements importants aux opérateurs économiques.

Il y a **une insuffisance des dialogues constructifs** entre les banques et les consommateurs des produits et services bancaires. Aujourd'hui il y a les organisations patronales, il y a les consommateurs, l'association des consommateurs comoriens mais tout ce monde là ne réagit que lorsque il y a un problème particulier mais il n'y a pas d'initiation d'un dialogue sans pour autant parler problème pour essayer de mettre en place une procédure, une méthodologie de fonctionnement entre le système bancaire et les consommateurs de produit.

Il y a beaucoup à faire dans notre pays. On vient de lancer les cartes bancaires monétiques dans un pays où il n'y a pas des lois sur la liberté informatique, on parle de crédit dans un pays où les sûretés ne sont pas suffisamment encadrées.

Donc autant de questions qui pénalisent aujourd'hui le secteur privé mais que les banques ne sont pas forcément pour quelque chose. Elles sont pour rien puisqu'elles sont obligées de se soumettre aux conditions de fonctionnement existantes.

Il y a **les projets qui ne sont pas suffisamment banquables**. Aujourd'hui il n'y a pas mal de gens qui viennent dans les banques qui font des propositions mais quand on regarde réellement les papiers qui sont présentés, il y en a qui ne répondent pas suffisamment aux conditions locales, la plupart de ces projets sont portés par la diaspora qui ignore complètement les conditions locales et on se croit à étudier des projets à réaliser en France, en Allemagne et aux Etats unis qui ne répondent à rien aux conditions locales.

Souvent on peut leur dire va revoir tel ou tel point, lorsque tel point ne répond pas mais lorsque le dossier complet présente des problèmes à ce moment-là, on est obligé de demander une révision complète du dossier. Donc C'est un rejet définitif du dossier, ce qui fait qu'il se sente rejeté mais on ne peut pas prendre tout le temps pour traiter ce dossier alors qu'on a d'autres dossiers qui sont là en attente qui doivent être traités.

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE L'APBEF RELEVES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Sur le transfert d'argent, de janvier à juillet 2016 un transfert de 2000 dollars n'a pas pu être opéré à Nairobi	C'est un cas difficile à comprendre car les bureaux de transfert peuvent jusqu'à un million et les banques au-delà, à Nairobi ça peut prendre 48h, à Dar es salam avec Exim Bank cela peut se faire le même jour, au maximum c'est 72h avec la création du swift C'est peut-être l'agent chargé de faire le transfert qui faisait des erreurs
Par rapport à la BDC, j'ai présenté un projet et la banque me dit de commencer les activités avant d'obtenir un financement, alors que je n'ai pas de financement Alors que c'est la BDC elle-même qui a lancé un appel pour présenter un projet car il y avait plus de 4 millions qui dormaient Comment décaisser l'argent ?	Un dossier peut être présenté dans une banque et être refusé, dans une autre banque et accepté en partie et dans une autre banque acceptée entièrement En plus de la banque, il y a des procédures et une appréciation humaine Il y a aussi les risques qui permettent cela : prêt par la même personne dans 2 banques différentes, les mêmes garanties, risque foncier, risque judiciaire, Tous ceux-là sont des facteurs indépendants de la volonté des banques qui les amènent à être réticentes
Jusqu'aujourd'hui l'autorisation n'a pas été donnée à une société de pêche. Comment se positionnent l'administration et l'APBEF puisque toute action qui souhaite être réalisée est bloquée par les techniciens de l'administration ? Que peut faire l'APBEF en qualité de médiateur devant l'Etat des banques pour sauver le pays dans les affaires, les investissements alors que chez nous, nous sommes dans la politique?	Une marque de riz a été contrefaite aux Comores au su des opérateurs économiques sans leur dénonciation Les banques et les opérateurs économiques doivent travailler ensemble pour réfléchir sur les difficultés rencontrées et les dénoncer devant les autorités compétentes Les banques seules vont défendre leurs propres difficultés
Un dossier d'ouverture d'une banque Comores-Maltes enregistré en Suisse a été vu ? se poursuit-il toujours ?	Cette banque n'a jamais été enregistrée aux Comores Par contre lors du séparatisme, l'Etat d'Anjouan avait autorisé plusieurs banques offshore et sont donc non reconnues par l'Etat comorien et sont

	donc fermées, Il se pourrait aussi qu'il y a des actionnaires comoriens qui y ont des actions C'est peut-être la raison
En ce qui concerne la pêche, particulièrement le syndicat des pêcheurs. Les pêcheurs ne savent pas ce qu'ils veulent et le syndicat n'arrive pas à les défendre. Les machines que la direction de la pêche autorise ne sont pas adaptées au type de pêche réalisé	
Par rapport au risque pays, à notre temps les ministères de tutelles sont appelés à être impliqués et cela ralentit beaucoup de choses	C'est un danger pour nous les petits pays qui ont des problèmes surtout qui n'ont pas démocratie et vivent dans la démocratie Le risque pays est par la suite redéfini, tous les pays en ont même ceux qui sont en démocratie mais c'est le niveau qui change Le risque pays contient désormais la capacité à rembourser leurs dettes, inflations, mouvement, gestion des fichiers de nationalité et d'état civil, le respect des textes juridiques Ce ne sont pas les Comores qui contrôlent le risque pays mais les bureaux qui sont en relation avec Bretton-woods
Dans le cadre de projet, et après appel d'offres, des lettres de domiciliation sont très souvent demandées. Les banques demandent que ce soit le projet qui doit la signer, or le projet ne peut la signer car c'est avec le client qu'il a une relation et non avec la banque	C'est la façon dont la domiciliation est formulée qui pose problème, elle doit apparaître dans le contrat Si cela n'apparaît pas dans le contrat, il faut un avenant pour déterminer où est-ce-que l'argent va y aller Car lorsqu'il y a un problème la banque sera appelée à répondre, et elle doit se couvrir En principe dans des cas pareils, certains banques écrivent au projet pour confirmer la domiciliation et le projet répond à la banque que c'est là-bas que les fonds seront versés Avec l'APBEF il faudrait peut-être harmonisé les fiches de domiciliation pour faciliter les projets

pourquoi les projets AMIE et SANDUK sont agréés ?	Les SANDUK de Ngazidja sont des expériences, comme les MECK Les SANDUK de Ngazidja n'ont pas travaillé comme les MECK, ils ont connu beaucoup de détournement et n'arrivent pas à présenter des dossiers bancables jusqu'aujourd'hui auprès de la banque centrale Le projet AMIE est un projet qui arrivé à terme le projet fini mais des partenaires ont souhaité le continuer et l'Etat a donné son accord. Il n'avait pas besoin d'autorisation car il n'évoluait pas vers une création d'institution financière
Quelle est la politique de la BIC par rapport aux autres banques car il est dit qu'un compte BIC a plus de reconnaissance au niveau mondial Un projet y est déposé et la banque a argumenté qu'il faut 6 mois d'abord	Toutes les banques aux Comores ont une seule autorité c'est la Banque Centrale La BIC fait partie des grands réseaux bancaires de France BNP Paribas et il est plus facile de contracter avec elle que Sanduk par exemple partout dans le monde Mais dans un pays il n'y a pas de banque plus considéré qu'une autre. Toutes les banques sont pareils toutefois chacune a ses réseaux qui peuvent être plus facile qu'une autre Pour le projet il faut bien expliquer à l'agent pour qu'il puisse bien défendre le projet, sinon il ne sera pas accepté La banque vérifie aussi la régularité des opérations sans opérations fictives
En essayant de recevoir un transfert du fait d'activités artistiques, des critères de lutte anti terroristes sont mis en place et à l'Exim Bank il est argumenté que l'argent passe par la France d'abord avant de d'arriver aux Comores. Est-ce que cela est normal ?	En ce qui concerne le virement de banques à banques, il est n'est pas obligatoire qu'il y ait des conventions entre une banque aux Comores et une autre dans un autre pays Donc cette banque essaie de voir à quel niveau cela peut être facile par elle En ce qui concerne Exim Bank tout argent venant de l'argent passe par la Société Générale en France, mais ce sont des détails que l'agent ne devait pas donner Par contre après 72h si le transfert n'est pas arrivé il est question d'aller avoir plus

	d'information Des fois les numéros ne correspondent pas dans ce cas la banque a confiance au client et une décharge est signée ou le client est demandé de revoir son partenaire de voir sa banque de modifier, ça va très vite La question de lieu ne joue pas car ce sont des messages qui sont envoyés Un chèque déposé à Anjouan à Mohéli sont envoyés physiques ou par message, cela peut prendre 6 jours alors que Comores Singapour fait au plus 72h La période de 6 mois va servir d'éclaircir certains éléments
Est-ce que les acteurs informels sont appuyés par les banques ? Plus de 65 millions de dollars placés dans les banques proviennent de l'informel. Comment faire ?	L'informel est toléré par l'Etat et donc les banques tolèrent l'informel du fait qu'il y a des textes et un comportement/contexte que les banques doivent suivre et pour travailler avec des partenaires Il y en a des banques qui réservent spécialement pour les informels Et pourtant il suffit d'avoir des statuts et registre pour être une personne morale Pour la personne physique, il est peut-être une entreprise individuelle, ou libérale avec un agrément, ou une simple personne qui a des activités Les banques prêtent donc en qualité de particulier, et le particulier doit déclarer un salaire Pour un particulier qu'il a des activités doit déclarer des recettes mais en transférant de l'argent à l'étranger, il sera traité comme un particulier. Mais cela ne devait pas être accepté à l'étranger et donc les banques fixent un seuil Ils sont des traités comme des particuliers et non comme des commerçants C'est la raison pour laquelle les banques sont contentes du fait qu'un particulier bénéficie d'un marché lancé par un projet

En ce qui concerne les marchés publics, des entreprises ont des montants vers les 10 millions mais que lorsqu'elles demandent des garanties de 400milles, les banques refusent	
Nous sommes dans un cercle : les entreprises pour avoir de l'argent demandent aux banques, les banques attendent de l'épargnent des clients pour financer les prêts. On arrive à un certain que les banques n'arrivent plus à financer. Que faire ?	Les banques ont des liquidités à court terme A l'étranger, il y a des placements à moyen et long terme, mais pas aux Comores A l'étranger aussi, les banques reçoivent des prêts soit par la banque centrale ou d'autres banques, mais cela n'est pas prévu dans la législation comorienne. Et le fait que les banques soient étrangères, et à cause du risque pays, cela peut être mis en cours avec difficultés A cause du fait que l'Etat accepte que des étrangers répondent au marché en apportant tous leurs produits, amène les banques à ne pas prêter car en fin de compte l'économie comorienne ne fonctionne pas Il faut amener les étrangers à s'adapter à notre contexte et à consommer local
En ce qui concerne la diaspora 121 millions de dollars viennent de lui, la plupart est transporté à la main c'est un risque.	Les gens pensent beaucoup à la diaspora, même les banques La SNPSF a ouvert un bureau à Paris, sauf qu'il y a beaucoup d'argent non formalisé notamment provenant des tontines Il est proposé que la diaspora aille voir la Mairie pour qu'elle recense la diaspora, particulièrement les membres qui font la tontine, puis d'aller ouvrir un compte de leur association de tontine, et lorsqu'ils sont payés ils virent dans le compte de l'association et virer la personne qui touche la tontine Maintenant si la personne veut transférer le montant aux Comores pour des travaux, elle le vire à la société concernée Par contre le problème reste si c'est un montant pour le mariage Une autre solution de cash à compte est en cours d'étude par les banques en faisant en sorte que lorsqu'on est payé on verse petit à petit dans un compte aux Comores plutôt que de virer un gros montant

PRESENTATION DE LA MECK MORONI

Intervention de Madame la Directrice Exécutive de la MECK Moroni

Comme vous pouvez l'imaginer je vais **plus intervenir sur l'aspect financier**. Il y a un diagnostic qui a été fait au niveau des difficultés des entreprises pour avoir accès aux financements.

Je pense que c'est une réalité. **Le financement n'est pas suffisant et n'est pas forcément adapté**. Mais après la question qu'il faut se poser est de savoir si c'est un caprice des banques qui ne veulent pas ou de la frilosité comme on souvent on l'attend

Non. Dans tous les **cas les banques comoriennes comme l'Union des MEKC n'ont pas des ressources externes** et que n'ont pas de gros actionnaires qui apportent de l'argent. Nous n'avons pas encore des bailleurs qui apportent de l'argent à long terme qui nous permettent **de le répéter à long terme**. Aujourd'hui les ressources des banques comoriennes notamment celles des de l'union des MECK c'est l'épargne des comoriens, c'est l'épargne que les gens ont déposé dans nos comptes.

Cette épargne doit être disponible immédiatement en cas de besoin. Nous sommes donc limités dans notre capacité d'agir. Or, nous savons qu'aujourd'hui pour développer le secteur privé il faudrait que nous soyons **sûrs de le prêter à long terme sur les 5ans, les 7ans et les 10 ans pour pouvoir investir dans un outil productif**.

Or aujourd'hui, à tout moment, les gens peuvent venir retirer leur argent. Donc nos seules ressources sont les fonds propres, les quelques fonds propres que nous avons accumulés au fil des années et l'argent des gens dont nous sommes obligés, aujourd'hui, par rapport à la structure de nos ressources, de prêter à court terme.

Ce n'est donc pas un manque de volonté si nous ne prêtons pas plus et plus longtemps. **C'est lié à notre structure**.

Maintenant la question que nous pouvons nous demander est de savoir comment on peut remédier à cela ?

Il faut que le gouvernement et il faut que les organisations représentante du secteur privé nous appuient pour que nous accédions à des ressources pare ce qu'au niveau mondial vous avez entre autres la banque mondiale, la banque islamique ... qui sont là pour appuyer le développement qui prêtent les banques locales et notamment les banques du pays en développement il faut que le gouvernement et l'OPACO, le MODEC nous appuient.

Aujourd'hui lorsque le gouvernement obtient des financements à travers ces bailleurs il les prend pour lui, il les prend pour ses propres reformes. C'est sans doute également important. Lorsque l'UCCIA obtient des financements auprès de la BAD, il les a pour elle.

Elle ne les met pas à la disposition des banques pour que nous puissions financer le secteur privé.

Donc je pense qu'il doit y avoir une réflexion. Nous l'avons déjà entamé au niveau de la MECK de Moroni pour nous adresser à ses bailleurs qui ont cet argent, à des taux très compétitifs et à des maturités qui nous permettrons à notre tour de prêter cet argent au secteur privé dans la durée.

Cela est le premier point et c'est important puis que parfois on a l'impression qu'on est contre le secteur privé. Le secteur des banques sommes le secteur privé également.

Il semble que le secteur bancaire c'est de la frilosité c'est un manque de volonté. Non c'est juste que la structure de nos ressources ne nous permette pas aujourd'hui de vraiment financer un secteur privé.

Le deuxième point, il ya une double volonté, aujourd'hui aux niveaux des organisations représentant le secteur privé à la fois d'appuyer les entreprises, la création d'entreprise, le développement de l'entreprise privé, mais aussi **il y a un discours fiscaliste sur lequel on doit être vigilant.**

Le secteur privé comorien, à part quelques entreprises familiales qui sont là depuis très longtemps, est composé d'entreprises très jeunes, en création, portée par des jeunes entrepreneurs. **La pression fiscale** qui est dans le discours, aujourd'hui, sur l'informel, sur la taxation n'est pas de nature à favoriser le développement du secteur privé.

On ne pourra pas collecter un impôt sur une richesse que l'on a pas créer. Aujourd'hui on doit faire attention parce que nous savons le cheminement des pays en développement qui ont notre format.

D'abord il faut un peu de leste pour permettre aux entreprises de se développer de s'affirmer de créer de le donner un intérêt à se formaliser parce que la formalisation doit avoir un intérêt par exemple avoir un accès aux marchés publics.

Si aujourd'hui les marchés publics ne sont pas transparents, cela n'a pas d'intérêt de se formaliser, s'il n'y a que du bâton aller à se formaliser et que cela n'ouvre pas la voie à des nouveaux marchés a des nouvelles opportunités, pourquoi ?

Donc la réflexion sur la fiscalisation doit être globale. Elle ne doit pas être uniquement dans le sens de renforcer les caisses de l'Etat si l'argent qui rentrera dans les caisses de l'Etat ne sera pas redistribué de façon à faciliter la vie des entrepreneurs.

Notre discours **sur** l'impôt sur le coup d'opportunité fiscale est important mais je ne pense pas c'est uniquement cette voie-là, pour favoriser. Nous savons ce qu'a fait Dubaï ou Maurice au niveau de la fiscalité, c'est alléger au maximum pour permettre les entreprises de se développer et en suite de créer une base de taxation.

Troisième point c'est qu'il y a une loi qui n'a pas été évoquée qui est très importante pour moi, pour le secteur privé, **c'est le code de travail**. On a une nouvelle loi sur le code de travail de 2012, il faut qu'on ait la maturité lorsqu'on regarde développer le secteur privé. Il ya quelques sacrifices que l'on devrait faire aujourd'hui en tant que dirigeant d'une entreprise privée je trouve que le code du travail n'est pas de nature à favoriser le développement d'un secteur privé fort. La loi est très contraignante sur les augmentations automatiques de salaire, sur l'évolution de la masse salariale.

Aujourd'hui les entreprises de la taille moyenne, si elles veulent appliquer la loi, elles peuvent faire faillite parce qu'on a fait une législation très favorables aux employés, très protectrice des employés. Mais comme toute loi très protectrice, elle crée de la rigidité et elle rend plus difficile la vie des entrepreneurs.

Donc cela a deux impacts, soit les entreprises font faillite car elles appliquent la loi qui est très contraignante. Lorsqu' on veut se séparer d'un employé, la loi aujourd'hui est très contraignante. Soit Elle est aussi très contre-productive pour l'emploi parce qu'on a très vraiment peur de cette loi. Les entreprises n'embauchent pas **car elles ne prennent pas d'emploi**, elles prennent des stagiaires, des intérimaires, au lieu de faire des contrats à durée déterminée parce qu'elles considèrent que tous les deux ans elles doivent augmenter automatiquement **le salaire** et d'autres obligations. Le jour qu'elle voudrait se séparer de lui c'est la croix et la bannière.

Donc une réflexion sur ce code du travail est intéressante à mener au niveau du MODEC et de la Nouvelle OPACO parce que nous sommes un pays avec des entreprises vieillissantes, les plus vieilles entreprises datent de 20ans, de 30 ans. Dans ces conditions, si le code du travail nous contraint trop, soit on n'embauchera pas et cela n'est pas bien parce qu'il n'y aura pas de développement. En outre, cela accentuera le chômage. Dans un autre cas on le fera mais on va aggraver notre compétitivité.

Un dernier point sur la question d'entreprise, je pense qu'aujourd'hui nous avons trop tendance à penser que les créations d'entreprise doivent être sur le fait de jeunes entrepreneurs.

Je pense que notre pays, le tissu entrepreneurial est trop faible pour qu'il n'y ait pas une réflexion globale sur des créations d'entreprise à la taille significative conjointement entre certes des entrepreneurs mais également l'Etat éventuellement d'autres institutions comme la nôtre pour que nous puissions créer des entreprises. Parce qu'aujourd'hui on ne peut pas produire des yaourts à hauteur de micro entreprise.

Aujourd'hui le commerce est mondial donc les coûts des productivités est faible dans le monde. Donc si nous nous mettons à créer des produits à faible quantité et à coûts élevés, eh bien les produits ne se vendront pas. Donc l'entrepreneur fera faillite.

Aujourd'hui il est nécessaire que nous réfléchissions à la création d'entreprise qui manque dans notre pays même si on doit les créer tout de suite sans détails significatifs pour qu'elles puissent produire de la qualité et produire à des coûts acceptables pour qu'elles puissent faire concurrence aux importations qui arrivent sur notre marché.

Cette réflexion sur l'entrepreneuriat ne doit pas simplement être une réflexion sur les jeunes mais elle doit aussi être une réflexion globale et structurée pour créer des entités qui vont créer de l'emploi pérenne et qui vont produire des produits de qualités et concurrentiels.

Complément de l'intervention de Mme la Directrice de la MECK Moroni suite aux interventions

Sur les avantages et les inconvénients du crédit-bail, je dirais qu'il n'a que des avantages en réalité puisque c'est un crédit qui va permettre à l'entrepreneur de diminuer les garanties à mobiliser.

Aujourd'hui, nous savons que l'un des freins à l'accès aux crédits c'est les garanties, l'or, les terrains. Dans le capital tout le monde, surtout les jeunes n'en ont pas. Donc le fait de prendre l'outil production comme garantie. Cela va faciliter automatiquement l'accès au crédit pour les jeunes entrepreneurs qui ont un projet.

Pour la banque c'est aussi intéressant parce que même si les garanties sont un frein, elles sont une sécurité pour les banques.

En tant que Directrice de Meck Moroni, le Réseau MECK n'aurait pas le développement que vous le connaissez aujourd'hui s'il n'y avait pas un système de garantie.

On ne peut pas abandonner quelque chose qui marche donc **on peut le changer**, le faire évoluer mais pas l'abandonner. Car c'est aussi cela qui nous a permis de pérenniser et de sauver les dépôts des membres.

Par contre nous pouvons changer, passer des garanties OR vers des garanties du système productif.

Donc là aujourd'hui pourquoi nous y sommes pas ? C'est parce que les matériels (de l'or c'est facile on peut le stocker dans notre coffre là-bas et les immatriculations aussi au domaine c'est pareil c'est facile à stocker) des secteurs productifs c'est très compliqué, parce que le matériel est dans votre entreprise nous devons l'identifier ; nous devons être sûr que vous n'allez pas le revendre ou l'utiliser pour faire un autre prêt dans une banque concurrente et donc globalement fragilise le système de garantie.

C'est tous ces petits mécanismes qu'au-delà de la loi et de sa promulgation elle doit nous permettre d'arriver au bout. Mais je sais qu'un effort qui a été fait ces derniers mois, pour justement avoir le registre du commerce, le registre mobilier du commerce qui sera équivalent du registre hypothécaire et qui nous permettra de dire que tel matériels de façon unique a été associé à tel prêt et que donc il ne pourra pas être associé.

C'est cette petite logistique qui est vraie **qui a un peu trainer** qui a retarder la mise en œuvre de ce produit qui est pour moi, clé, dans le développement du secteur productif et de l'accès des jeunes au crédit.

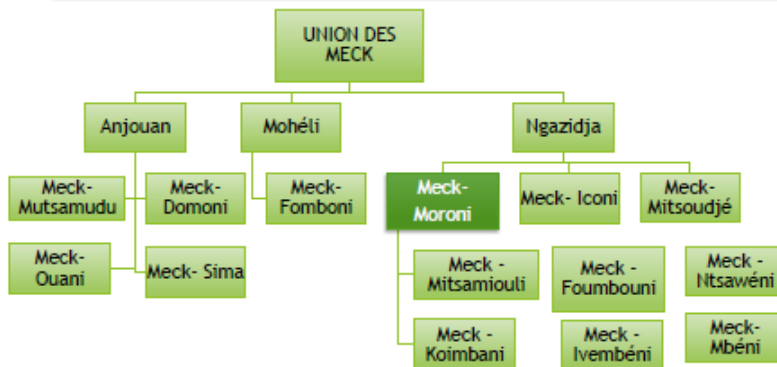
Je vous remercie

Présentation de la MECK Moroni

Présentation de Meck Moroni

- 1994 : le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) du système des Nations Unies et le Gouvernement comorien ont amorcé un projet nommé Appui aux Initiatives Economiques de Base (AIEB).
- Un des objectifs du projet :
 - Lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers notamment la création d'un réseau financier décentralisé mutualiste capable de mobiliser les ressources financières locales et de les orienter vers le secteur productif.
- 1997 : Création de la Meck-Moroni
- 2005 : Affiliation à l'Union des Meck formée de 14 Mutuelles

Intégré au sein d'un Réseau nationale de Mutuelles

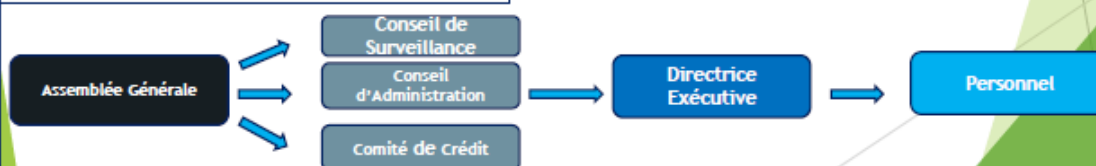


Faits marquants:
 ✓ Meck-Moroni est la principale caisse du premier réseau de Microfinance de l'Union des Comores.

✓ Le réseau Meck a une présence nationale avec 14 agences réparties sur l'ensemble des îles.

✓ Meck-Moroni est une mutuelle gérée par ses membres: l'assemblée générale élit les membres des instances dirigeantes qui choisissent et contrôlent la Direction Exécutive.

Meck-Moroni: les instances dirigeantes



Présentation de Meck Moroni

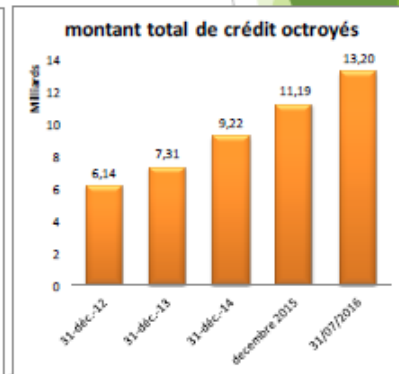
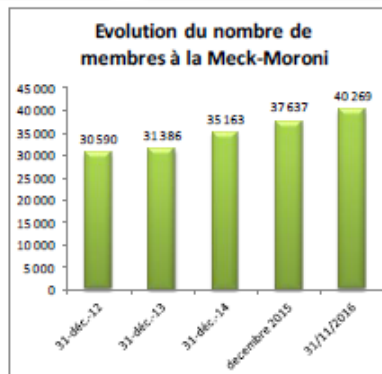
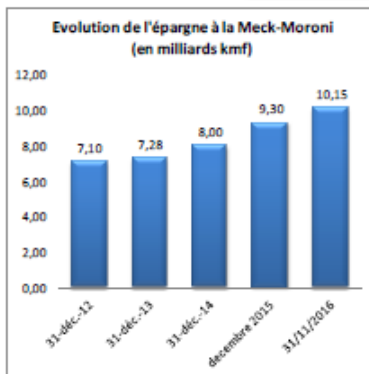
- En 20 ans, elle est devenue une actrice majeure de la finance aux Comores
- Chiffres clés 2016

Nombre de membres
+ de 40 000

Epargne
10 milliards kmf

Crédits octroyés
13,2 milliards kmf

Fonds propres
+ de 4,5 milliards kmf



Présentation de Meck Moroni

Quelques facteurs clés de succès

Réponse à une demande de services financiers (épargne, crédit, transfert...) à TOUTES LES COUCHES DE LA POPULATION

Capacité d'adaptation et de réponse au besoin grâce à la proximité avec les membres (AG, accès facile aux agents etc..)

Mode de fonctionnement mutualiste et démocratique (les clients membres ont le pouvoir > CA, CS, CC)

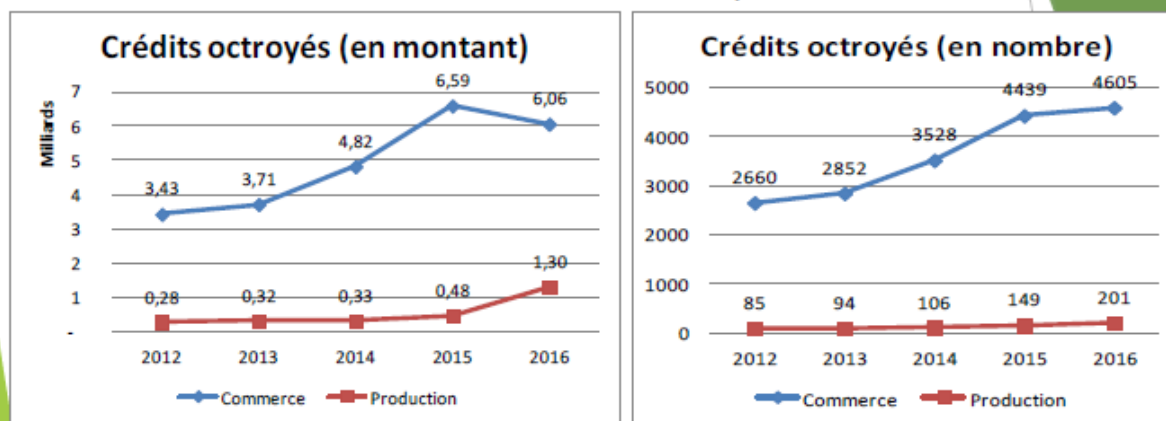
Une institution au service du développement du secteur privé

- Conceptions de plusieurs produits de crédits adaptés
 - Conventions permettant d'alléger les conditions d'accès au crédit :
 - DECVAS (agriculture)
 - SNAC (agriculture, produits maraichers)
 - GAD (élevage)
 - Vanille GIE (préparateur de vanille)
 - OPACO, MODEC (secteur privé formel)
 - RIWADI (porteur de projet diaspora)
- Adaptation à la demande, diversification des produits de crédits en durée et en montant
 - Prêt commercial (jusqu'à 30 millions kmf)
 - Prêt investissement (jusqu'à 30 millions kmf)
 - Prêt productif (jusqu'à 10 millions kmf)

Financement du Secteur Privé

Financement du secteur privé

- La Meck-Moroni n'a eu de cesse de financer le secteur privé



Totaux 2012-2016		
	Nb	Montant
Commerce	18 082	24 614 207 258
Production	635	2 711 039 730

Pourquoi une faible croissance du Secteur Privé et de la Valeur Ajoutée

Pourquoi une faible croissance du secteur privé et de la valeur ajoutée ?

► Explications classiques

- Insuffisance en infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie (routes, ponts, aéroports, ports, production et distribution d'électricité, réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement, réseaux de télécommunications, infrastructures sanitaires et éducatives...).
- un marché national étroit
- forte concurrence des produits étrangers
- le climat d'investissement, climat des affaires, environnement juridique incertain
- Manque en ressources humaines qualifiées etc...

Pourquoi une faible croissance du secteur privé et de la valeur ajoutée ?

► Autres explications (expériences des institutions financières)

- Carences en termes de culture d'entreprise, d'éducation économique et financière, de compétences, de bonnes pratiques (qui sont la source de détournement d'objets, d'impayés, de mauvaise gestion etc...)
- Mis à part le crédit bancaire, les outils de financement sont limités. Ailleurs, beaucoup couplent plusieurs solutions. Aux Comores, il y a peu de subventions, pas d'émission d'obligation, pas de titrisation, pas de Bourse, pas de business angel, pas de capital-risque (fonds d'investissement en capitaux propres)
- Limites d'une institution financière par rapport à sa capacité de financement. Une institution ne peut prêter de manière illimitée (ratio fond propres/ crédit...). Et ses ressources souvent courtes (compte courant) doivent faire face à des demandes de crédits aux durées de plus en plus longues

Pourquoi une faible croissance du secteur privé et de la valeur ajoutée ?

- ▶ La demande en crédit est très concentrée sur le commerce (non créatrice de VA)
- ▶ Très peu de demandes sur des projets de productions viables
- ▶ L'expérience sur le secteur productif dans les institutions financières est difficile : beaucoup d'impayés par amateurisme , inexpérience des entrepreneurs, et manque d'expertise

Des sources de satisfaction

Des sources de satisfaction

- ▶ Amélioration significative de la production et de la fourniture en énergie
- ▶ Nouvelle compagnie aérienne Ethiopian airlines (baisse des tarifs)
- ▶ Développement de la compagnie comorienne Inter iles (vol jusqu'à Dubai...)
- ▶ Nouvel opérateur télécom Telma (baisse des tarifs)
- ▶ Légère amélioration de la balance commerciale poussée entre autre par le girofle...

Recommandations

Recommandations

- ▶ Utiliser les produits et services, utiliser les comptes pour gérer son activité
 - ▶ Améliore la gestion de l'entreprise (relevé de compte, chéquier...)
 - ▶ Ouvre des opportunités (garantie de soumission, capacité financière, change euro, dollars, virements nationaux et internationaux, gestion de la paie des salariés...)
 - ▶ Augmente la probabilité d'obtenir un prêt par l'amélioration de la visibilité de l'institution financière sur les revenus

Recommandations

- ▶ Utiliser les produits de crédits adaptés sans faire de retenue d'information
 - ▶ Permet de bénéficier des crédits les moins chers
- ▶ Ne pas hésiter à s'associer avec d'autres acteurs (plusieurs associés)
 - ▶ Permet de gagner en sérieux et en exigence
- ▶ Tendre vers la formalisation, l'établissement d'états financiers fiables, la formation...
 - ▶ Travailler de concert avec la Meck-Moroni pour former les clients-membres (éducation économique et financière) selon leurs niveaux (écrire, compter, état financiers, business plan...) en utilisant l'UCCIA, le CGA, des organismes de formations etc...)

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION DE LA MECK MORONI RELEVES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Le secteur privé n'a pas de financement	Le champ d'action de la MECK Moroni est large, en commençant par les petits : c'est une mutuelle Chaque an l'activité commerciale augmente et le montant injecté au secteur privé augmente (statistiques de la MECK) La MECK Moroni ne finance pas au-delà de 30 millions Il est question de chercher d'autres financements que celui de la MECK notamment auprès de l'AFD, la BAD ou se regrouper entre entreprise pour financer un projet Le comorien doit avoir l'habitude de placer son argent dans les institutions financières
Il n'y a pas une culture d'affaires aux Comores : deux sociétés ne peuvent pas s'unir pour répondre à un projet	Cela s'est fait une fois, il faudrait répéter ce genre d'initiative
C'est seulement l'activité commerciale majoritairement qui est réalisée L'Etat comorien n'a jamais monté un projet pour importer 20 bœufs, contrairement à la MECK Moroni	Les acteurs du secteur privé doivent être conscients que la MECK Moroni est là pour eux Plusieurs projets ont été initiés notamment pour les éleveurs La MECK Moroni s'adapte à la demande des clients Les innovations doivent provenir des clients mais les clients doivent accepter les propositions de la MECK Moroni
Tous les clients de la MECK attendent que l'institution arrive à lui prêter de l'argent	Pour cela la MECK s'engage dans les activités qui marchent comme les affaires des comoriens en Tanzanie, comme l'activité des tomates, ou acheter une voiture Il faudrait donc être de bonne foi avec la MECK et rembourser rapidement le prêt dès qu'il est disponible
La plupart des acteurs ne savent pas gérer,	Il est question de changer cette mentalité en

certains prennent une partie du montant prêté pour réaliser des activités qui ne rentrent pas dans l'objet du prêt commercial A la fin ils n'arrivent pas à payer leurs dettes	formant sur le Management
Il y a d'autres clients qui détournent l'objet, en considérant qu'ils ont déjà cultivé un par exemple, il prend le montant restant pour des activités individuelles	Il faudrait qu'on comprenne que dans une activité pareille il y a plusieurs cycles à prendre à considération et qui demandent un financement
Les entrepreneurs comoriens ont eu la chance d'apprendre auprès de leurs parents, mais à un certain temps ils sont bloqués Les entrepreneurs ont du mal à travailler ensemble pour une même société	Il faudrait que les entrepreneurs prennent conscience qu'il faut d'autres agents spécialisés chacun dans un domaine En travaillant ensemble, les entrepreneurs peuvent créer une société forte et fiable
Pourquoi la MECK Moroni s'est-il focalisé sur le secteur tertiaire que sur le secteur primaire ? si possible avec des pourcentages ?	La MECK a beaucoup de projets dans le domaine de l'Agriculture
Un projet a été réalisé avec la GAD et il est souhaité de connaître sa situation, pour importer des bœufs notamment pour la production de lait et distribution. Les bœufs n'ont pas supporté, d'autres ont perdu la couche, certains sont morts. Faut-il réorienter l'activité ?	Groupement d'Action pour le Développement (GAD) et ADEC (association d'éleveurs) La MECK avait un rôle de financement de 88 millions mais en demandant des garanties Le présent projet n'avait pas autant de garantie mais au-delà du financement il fallait un suivi Le principe était que GAD fasse une commande et la MECK achète les bœufs petit à petit jusqu'à 160 bœufs, mais au moment de financer, il n'y avait plus de MODEC Le Dr du GAD et le représentant de l'ADEC sont allés en Tanzanie pour acheter les bœufs La MECK faisait donc le suivi, même en finançant le Dr pendant plus de 2 ans et demi et aussi une insémination artificielle Les bœufs qui ont vécu à peu près 120, ceux qui ont accouché ne sont pas arrivés à 5 Pour la MECK c'est donc une réussite malgré toutes ces difficultés, car un bœuf peut produire plus de 10 litres de lait au lieu d'un (1) Tout en sachant que la MECK Moroni n'a pas suivi le dossier dès le départ mais c'est par

	proximité qu'il a accepté de financer le projet La MECK peut faire autrement si les clients sont d'accord avec lui mais pas de lui responsabiliser, car par rapport audit projet, les parties ne se sont pas compris car ce n'est pas un échec mais plutôt les résultats escomptés ne sont pas atteints Cela a causé que le prêt n'est toujours pas payé La MECK Moroni a besoin du soutien de tous pour sensibiliser au changement de culture et de comportement
Par rapport au prêt octroyé, il y a des difficultés de transport, d'énergie, entre autres ? la MECK s'intéresse-t-elle des difficultés des clients ? apporte-t-elle un appui lorsqu'une personne a eu un échec ?	La MECK Moroni fait un suivi de ses prêts et peut accompagner un client, même en difficultés, à conditions qu'il soit honnête dans ses actions
La MECK se préoccupe-t-elle des questions de concurrence ?	L'Union des Comores se trouve dans une situation difficile Certes avec les investisseurs étrangers il y a beaucoup de choix, mais l'investisseur étranger a beaucoup de facilité Les investisseurs étrangers profitent des institutions financières comoriennes. Pour un même montant prêté, le comorien va juste acheter les produits et revenir les vendre, alors que l'étranger va chercher ses compatriotes, acheter les produits de son pays et va même obtenir un plus de produits pour les vendre aux Comores et les rembourser ultérieurement D'où le protectionnisme des banques dans les autres pays pour les étrangers Il faudrait arriver à créer les conditions de prêt pour les étrangers et des comoriens
Quelle est la différence en avantage entre elle et les autres institutions financières ?	En ce qui concerne les taux d'intérêt, la MECK a le taux le plus faible de la place Son taux d'intérêt le plus élevé est de 11% pour une micro finance, alors que dans les banques cela peut correspondre au minimum La MECK ne peut pas dépasser 30 millions de

	prêt par an Sa moyenne de prêt est de 1,5 millions
Pourquoi les institutions financières appellent à la création d'entreprise alors qu'elles n'arrivent pas à se réunir entre elles pour financer ?	Il faudrait que les institutions ou encore les entreprises se réunissent pour une création d'entreprise
Les institutions ne peuvent-elles pas créer une activité et la vendre ?	Si les institutions financières travaillent ensemble, elles peuvent créer une entreprise et recruter des agents pour la gérer
Un projet était proposé sur l'importation de bœufs dans le cadre « d'oser entreprendre », mais apparemment la MECK Moroni a pris ce projet et l'a réalisé à l'insu du porteur ?	Le porteur de projet avait eu un prix et le Président de la République, IKILILLOU DHOININE, a demandé à la MECK Moroni de financer le projet à hauteur de 4 ou 6 millions, ce qui est fait.
Comment la MECK Moroni peut accompagner des porteurs qui ont la méthode alors qu'ils n'ont pas le financement ?	Le prêt le plus cher de la MECK semble le moins cher pour les clients : il s'agit du prêt sur gage Mais la MECK a besoin d'un minimum qui peut l'amener à financer le client
Le crédit accordé aux agriculteurs n'est pas adapté au secteur de l'agriculture et au cycle de production. Il est question de trouver un accompagnement pour eux	Il y a différents types de prêt, par exemple avec les agriculteurs de la vanille, une période d'un an est convenue souvent pour le remboursement
Les agronomes reprochent aux institutions financières de ne pas les impliquer dans les réflexions avant de donner un crédit aux agriculteurs et éleveurs, puisque chacun a son domaine	Il serait peut être question de demander au porteur de projet de définir leur conseiller, ou un encadreur qui évolue dans le domaine
En ce qui concerne les jeunes, il y en beaucoup et on sait que la MECK ne peut se lever un bon jour pour donner du financement à ces jeunes, et pourtant ils ont besoin de crédit pour investir avec l'expérience qu'ils ont ou pour réaliser un projet et se débrouiller dans la vie. La MECK devrait réfléchir sur une façon de les accompagner pour faire face à la concurrence par rapport à l'ouverture des frontières Comment se positionne la MECK sur cette question ?	Il n'y a pas de solution miracle pour les jeunes Par contre il est recommandé aux jeunes qui viennent d'arriver de se rapprocher des entreprises qui sont sur place et qui ont de l'expérience pour lui parrainer Ou devenir des associés ou créer des cautions solidaires avec la BID, la MECK a un projet d'appuyer les jeunes avec l'UCCIA, un incubateur est créer pour accompagner les jeunes, ainsi qu'un centre de

	gestion agréé
La MECK dit qu'il y a des clients qui détournent l'objet du crédit Mais les institutions financières ont aussi une part de responsabilité puisque le délai accordé pour rembourser est trop court par rapport aux activités réalisées et du coup le client se met à réaliser une autre activité pour pouvoir payer son prêt, et enfin il est détourné de l'objet de son projet Donc le principe de lutte contre la pauvreté n'est plus respecté	La MECK s'adapte au besoin du client, il y a des prêts de différents mois, Si le projet est estimé à 2 ans avant de le rembourser, on se demande comment le client va vivre Au contraire avec un prêt à court terme, le client est incité à créer une activité pour se débrouiller dans la vie. Il ne va pas passer sa vie dans un projet Le projet est une continuité de la vie Dans nos régions il y a des répartitions en classe sociale pour des questions culturelles. On pourrait se servir de cet esprit pour réfléchir à la création des activités économiques
Le problème aux Comores, c'est qu'on est tous des solitaires, on aime réaliser un projet tout seul, et en nous présentant un montant de 10 millions pour le concrétiser on se décourage déjà Et cela même dans les foyers familiaux Par conséquent en allant faire un premier plan et qu'il n'est pas accepté, on ne repart plus en demander vu notre comportement La MECK aide vraiment tout le monde qu'elle engendre des difficultés dans les foyers ; tous les bijoux sont à la MECK et même les grands mère qui ne travaillent pas obtiennent des prêts à la MECK et viennent voir ses fils et petits-fils pour rembourser Une personne peut avoir un compte, après un premier prêt il va ramener un carnet d'une personne qu'il est son tuteur pour demander un autre prêt et c'est le propriétaire principal qui est recouvré par la MECK tout cela crée conflits sociaux qui vont se faire ressentir dans 10 ans en moyenne	Il faudrait qu'on apprenne à collaborer à 2 ou à plusieurs pour réaliser des projets Nous pouvons trouver des pays moins organisés que nous, mais le fait que les jeunes sont solidaires, ils arrivent à réaliser des projets et à devenir de riches entrepreneurs Le fait que la MECK prête à tous est accepté mais il faudrait bien le conditionner Une offre de la MECK ne nécessite pas automatiquement un conseil Le prêt sur gage appui les gens à réaliser des activités et on n'est pas encore arrivé à un niveau d'arrêter cette offre, mais il faut peut-être l'ajuster En 2016, 14 personnes sur 4500 n'ont pas pu honorer leur engagement suivi d'une vente aux enchères Actuellement il y a des gens qui louent leur or qui est plus dangereux que le placement
Par rapport au contrat de leasing sur le crédit-bail, il n'y a pas encore de banque qu'il s'en est	Comme les autres offres, il faut des préalables pour le leasing, notamment le registre des biens

approprié	mobiliers (machines de travail) Mais en attendant la MECK est prête à utiliser ce service
Pour les crédits à court terme, par exemple de 6 mois, la MECK ne pourrait-elle pas ouvrir un guichet spécial pour payer le prêt au fur et à mesure au lieu de le payer en un seul temps ?	Il y a un prêt de 1 mois, 3 mois et 6 mois Lorsqu'on fait un prêt on peut le payer au fur et à mesure, on n'a pas besoin d'attendre jusqu'au délai prévu arrivé Pour cela, la MECK est allée jusqu'à proposer un échéancier au client

PRESENTATION DU SECTEUR JUDICIAIRE PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Salam Anlaykum. Je suis très heureux d'être parmi vous, j'étais en voyage sinon vous auriez dû me voir avant-hier, je suis rentré hier soir très tard. Je tiens à vous présenter mes vœux pour l'Aïd El-Fitr. Espérons que Dieu nous **maintiendra** en vie pour célébrer non pas des milliers mais de centaines d'autres.

Vous savez je voulais vous féliciter pour cette belle initiative parce que c'est dans ce genre d'évènement, d'endroit où des discussions peuvent faire jaillir des idées, des réflexions sur l'avenir de notre pays. **En réalité tout le monde doit s'impliquer parce que 42 ans c'est à la fois très court mais aussi très long.**

Très court, parce que pour une nation, pour un pays en tant qu'institution, pour un pays organisé, 42 ans c'est très peu, quand on observe un peu ce qui se passe dans des vieilles nations, puisque notre nation est vieille et l'Etat est jeune.

Mais à la fois 42 ans c'est suffisant pour bâtir un développement cohérent alors que nous sommes très loin du compte pour être honnête.

En 42 ans dans d'autres pays ont pu bâtir des modèles. **Pour ne pas aller loin pour ne pas citer des pays asiatiques, africains pour ne pas parler de RWANDA**, il est démontré qu'il était possible en 20 ans de lancer des fondamentaux, des bases d'un développement. Mais en observant bien Les Seychelles et Maurice on observe que **nous avons accusé énormément de retard qui est à la fois lié des éléments conjoncturels et structurels.**

On m'a demandé de parler de droit, mais en réalité le droit n'est qu'un environnement. C'est des textes qui s'appliquent dans le temps et l'espace pendant un certain temps. Le droit évolue comme vous le savez en fonction des exigences.

Dans notre pays **il y a eu très peu, en réalité, de législation** depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, très peu de textes légaux **qui ont innové** sur le contexte ou le cadre légal dont l'activité financière des entreprises, qui pour moi, seules celles-ci peuvent contribuer au développement d'un pays.

On ne peut pas songer à en réfléchir un pays avec une population pauvre, pour se passer du secteur privé qui en réalité peut être le mentor de tout développement. A part bien sûr certains pays où ils ont du pétrole.

Dans le nôtre, et je parle sous le contrôle du juriste ici présent (le Directeur Exécutif du MODEC) il y a très peu de réformes sur l'activité, sur le droit des affaires aux Comores

à part l'avènement de l'OHADA en 1993 à 1998 qui est rentré en vigueur chez nous (parce que les Comores nous faisons partie des pays signataires) à part l'acte uniforme de l'OHADA qui a apporté un nouvel élan en apportant beaucoup de garanties notamment sur les procédures collectives.

Ces dernières permettent aujourd'hui d'encadrer, redresser, les entreprises en difficulté et de les permettre aujourd'hui de s'épanouir dans le cadre de cette nouvelle législation.

L'OHADA a abordé beaucoup de matières de droit bancaire, des procédures collectives, les sûretés, les garanties pour parler concret puisque dans le monde des affaires il y a deux sortes des garanties, les garanties réelles et les garanties personnelles.

Les garanties réelles portent, comme le nom l'indique, sur des biens mobiliers ou immobiliers qui sont mis en garantie. Donc pour garantir un prêt jusque, comme l'a si bien dit les deux derniers intervenants, ils ont été pertinents parce qu'ils ont bien expliqué l'importance pour la garantie pour l'octroi de crédit. On ne peut pas envisager un développement économique sans crédit puisque toutes entreprises même celles qui ont les moyens font recours au crédit pour des investissements pour accroître le développement de l'entreprise.

Le crédit est une nécessité fondamentale. Très peu d'entreprise dans le monde, très peu d'entreprises, s'autofinancent. Très peu d'entreprises ont le moyen d'investir et encore moins dans nos pays économiquement nous sommes très faibles.

Partant de ce principe, **le droit crée un mécanisme qui doit à la fois protéger ceux qui prêtent l'argent** donc les institutions financières, la banque, les associations, **mais aussi donner des garanties et octroyer à minimal le droit à ceux qui emprunte. C'est un équilibre** important qui doit être trouvé pour ceux qui prêt et ceux qui emprunte.

Mais pour ce faire, il y a un élément fondamental qui est exigé c'est la confiance établie entre les deux. Mais en toile de fond **c'est le contexte légal qui permet un recouvrement en cas de défaillance.** Les banquiers ne sont pas des philanthropes, ce sont des gens qui paient de l'argent pour gagner de l'argent moyennant un taux d'intérêt. C'est comme cela qu'ils gagnent, en **rémunérant** le prêt. Quant à l'emprunteur, il gagne aussi puisqu'il répercute le coup de l'emprunt dans la production ou dans la vente des produits finis dont l'acte de commerce.

Il y a lieu effectivement de distinguer deux emprunteurs d'abord deux types d'emprunt : **l'emprunt civil et commercial.**

Malheureusement, dans la réalisation des sûretés aux Comores, **nous confondons les deux**. Et très souvent **les personnes physiques, appliquent** les règles d'une personne morale.

Les personnes physiques sont très souvent lésées et il y a lieu de plonger sur cette question aussi est ce que il n'y a pas lieu aussi de faire en sorte que la personne physique qui emprunte qu'on ne l'applique pas les même règles qu'une personne morale qui emprunte ? Puisque certaines institutions ici tendent à appliquer les règles de droit commercial aux personnes physiques.

Dans cette première catégorie d'emprunteur dans la personne morale, il y a toute sorte d'entreprises personnelles ou société, hybride. Mais le vrai problème ici, **la faiblesse de l'organisation de l'Etat a rendu également vulnérable les garanties pouvant être apportées aux institutions bancaires qui prêtent de l'argent**.

Quand on prête de l'argent on veut être sûr qu'en temps voulu le banquier peut récupérer son argent ou à défaut de remboursement le banquier peut réaliser le mécanisme de la garantie octroyée ou personnelle comme caution, garant à la première demande ou autre, ou réel en réalisant des hypothèques ou le nantissement comme ça était évoquer tout à l'heure.

Le nantissement est une sûreté importante mais très mise à mal dans certaines pays notamment le nôtre je expliquerai pourquoi. Le nantissement permet tout en prêtant de l'argent pour acheter un bien mobilier pour contribuer à la production dans le pays.

L'emprunteur est obligé de donner des garanties que le bien financier restera toujours à la disposition du prêteur donc du banquier.

Au fait on distingue ce qu'en droit nous appelons le CORPUS et l'ANIMUS. La combinaison **de ces deux éléments fait qu'on peut parler de droits de propriété** mais à défaut de l'ANIMUS on ne peut pas se comporter comme réel propriétaire des biens. Or la première propriété du droit de propriété c'est de pouvoir céder. Or quand il a un nantissement quand un bien est en leasing on ne peut pas céder le corps du bien puisque vous n'est pas le réel propriétaire.

La difficulté dans notre pays depuis une quarantaine d'années est dû à la faiblesse de l'Etat, l'appauvrissement de l'Etat qui fait que l'administration étant affaiblit, elle a également affaiblit les garanties réelles pouvant être accordées à ceux qui prêtent de l'argent.

Or dans le monde, les prêteurs, les institutions bancaires ont horreur justement de la faiblesse ou de la faille d'une garantie réelle.

Dans notre pays une des plus grandes difficultés, elle est décelable dans le comportement de cela même qui sont chargés justement de sécuriser la garantie. J'ai nommé les domaines. Quand un banquier vous prête de l'argent, il constitue un dossier pour garantir cette hypothèque devant être constitué. Mais c'est à l'Etat de garantir ce nantissement.

Mais l'Etat par le truchement du directeur de domaine qui lui doit prendre toutes diligences pour rendre indisponible le bien immobilier mis en garantie, rendre indisponible auprès du propriétaire en lui interdisant légalement de pouvoir céder même frauduleusement, puisque c'est opposable aux tiers même quand ils sont de bonne foi dès lors qu'il y a un nantissement ou quand il y a hypothèque d'un bien immobilier qui est servie de garanties.

Je crois que vous avez lu dans la presse dernièrement, deux institutions bancaires se sont retrouvées avec un titre de nantissement les deux, et la faute n'incombe pas aux banquiers puisque les banquiers ne sont pas censés savoir ou le second banquier n'est pas censé savoir qu'il y a eu une première hypothèque de constituer. Le deuxième banquier qui a prêté l'argent a demandé que toutes les formalités opposables soient effectuées et cela était malheureusement auprès des domaines.

Vous voyez qu'un banquier de bonne foi qui se croit être protégé en prêtant de l'argent, prête de l'argent dans une hypothèque constituée sur un bien déjà hypothéqué. Mais à qui la faute ? La faute revient aux domaines.

Cette activité frauduleuse, malheureusement nous ne mesurons pas l'impact, d'abord dans le coût du prêt puisque du coup le coût risque de croître puisque le banquier se posera toujours la question sur la fiabilité des éléments constitutifs de l'hypothèques si réellement cette hypothèque en est bien une ou non, mais aussi en terme de crédibilité de nos institutions.

Vous savez que le droit bancaire, l'apparence est un élément fondamental et que le crédit implique une confiance qui doit être établie.

Vous voyez que la faiblesse de l'Etat, la défaillance de certains administrateurs très souvent sans scrupules affaiblissent les hypothèques et les banquiers sont extrêmement vulnérables alors qu'en droit à l'absolu l'hypothèque est la mère des sûretés. **Il n'y a pas une meilleure sûreté que l'hypothèque sauf aux Comores.**

Dans ce contexte comment, si en 2000 et quelque 2010, 2016, l'administration est capable de rendre vulnérable la sûreté de l'hypothèque, comment peut-on aujourd'hui en toute sérénité parler de développement économique ?

Je ne dis pas que c'est impossible mais **il y a lieu d'apporter de vraies réformes et je pense que cela va se faire.**

Nous sommes en train de réfléchir, **parce que l'administration publique, avant même de parler de la justice, doit jouer le rôle qui est le sien pour en faire en sorte que la neutralité de l'Etat, de l'administration soit observée et soit fait observer par l'administration puisque c'est une condition pour sécuriser les transactions économiques.**

Dans notre pays malheureusement vous observerez que nonobstant, c'est une question que je viens d'évoquer, nous avons aussi un sérieux problème parce que **l'institution judiciaire, n'a pas été suffisamment organisée notamment dans les questions économiques. C'est pourquoi j'ai initié une réforme dans l'organisation judiciaire en instituant une nouvelle juridiction pour plus de sécurité.**

J'ai eu à, 3 ou 4 mois, rencontrer les différents opérateurs économiques, les institutions qui représentent nos opérateurs économique et j'ai expliqué en quoi constitué cette réforme.

Je reviendrais mais je voudrais aussi évoquer que le faite que les banquiers doivent être protégés mais **il ne faut pas aussi protéger les banquiers au détriment des consommateurs.** Il faut une recherche permanente d'équilibre qui repose sur l'équité.

J'ai vu qu'au temps de IKILILOU il avait pris un décret qui faisait une extension de l'article 30 de l'OHADA qui rendent les biens de l'Etat insaisissable **donc une immunité d'exécution.** Ils ont fait une extension aux banquiers. Je vais vous faire une confidence à titre personnel, je suis contre.

On n'a pas à protéger ou a sur protéger le banquier parce que le banquier peut être lui aussi fautif que dès lors, si la responsabilité d'un banquier peut être engagé à l'instar de tous les autre pays, un banquier doit pouvoir être condamné, du moins engager sa responsabilité.

Mais il ne faut pas non plus s'appuyer sur les faiblesses et les failles d'une administration appauvrie pour appauvrir les banquiers sous prétextes que ce sont des banquiers. Ce n'est pas normal.

C'est cet équilibre permanent qui doit être recherché entre ceux qui prêtent de l'argent et ceux qui empruntent et sécuriser les prêts, **c'est que dans ce contexte de précis que l'on pourra demain encourager, les banquiers à faire un peu plus d'efforts en baissant le coup de l'argent, les taux mais aussi à augmenter le portefeuille de prêt puisque il n'y aura pas d'activités économiques réelles sans recours à**

l'emprunt. Le secret de développement à mon avis repose sur la combinaison de ces facteurs, ici évoqués.

Maintenant je vais évoquer les questions de la justice. **J'ai fait adopter une nouvelle loi qui porte sur la création d'une juridiction commerciale**, pourquoi ? Cette nouvelle loi, je suis convaincue qu'elle va apporter un renouveau important dans ce sens que désormais les litiges commerciaux seront portés devant n'ont pas le tribunal de premier instance, même si il y a une chambre commerciale de consacrée, mais plutôt devant un tribunal commercial dédié à rendre des décisions opposant des commerçants.

Dans cette nouvelle structure, il y aura en première instance un juge professionnel mais il y aura également, deux juges commissaires qui seront désignés parmi les hommes d'affaires parrainés par la chambre des commerce et des organisations tel que la vôtre (MODEC) qui va donner des noms des hommes d'affaires apte en obligeant certaines conditions fixées par la loi pour être juges consulaires.

Ces deux juges vont siéger aux côtés d'un juge professionnel et il leur sera chargé de rendre des décisions opposant deux commerçants, deux hommes d'affaires, des litiges commerciaux.

C'est une innovation importante dans ce sens que **cette réforme va sécuriser, va impliquer le monde des affaires dans la prise de décisions dont les litiges les opposant.** Je crois que cela sera fondamental, cela permettra aux hommes d'affaires d'être plus sereins. Cela leur permettra aussi de comprendre que les décisions prises par cette juridiction le seront aussi par l'implication des corps constitués à travers la chambre de commerce et autres. C'est une des reformes importantes que j'ai initié.

J'ai également initié une nouvelle loi mais malheureusement faute de temps elle n'a pas pu être examinée. La loi portant création des juges d'exécutions des jugements civiles et commerciaux.

Nous voulons faire en sorte que demain dans le tribunal ou dans les 3 juridictions constituées aujourd'hui qu'il y ait et les 3 autres juridictions commerciales, de l'exécution des jugements (JEX). Celui si sera chargé puisqu'il y a mal entendu actuellement entre l'institution judiciaire et les hommes d'affaires ou même le privé d'ailleurs, qui se croyant bénéficiés d'un jugement qui leur donne gain de causes, ils ont tout le mal du monde pour exécuter cette décision par les tribunaux prise.

Il se trouve avec des jugements avec aussi bien des personnes physiques et morales, aussi bien banquier que particulier **avec des jugements qui leur donnent raison mais ils ont toute la difficulté du monde pour exécuter ces jugements.**

Malheureusement, ce mal entendu né tend à discréditer la décision elle-même puisque une décision qui ne peut pas être exécutée reste une lettre morte et le justiciable infiné, en aval, il se dit « mais c'est quoi cette justice », il commence à attaquer l'institution judiciaire alors qu'en réalité la justice ne peut rien puisqu'elle a déjà tranché, elle a donné raison à une partie à tort ou à raison peu importe mais une décision a été prise que dès l'ors l'institution judiciaire qui a déjà rendu la décision ne peut pas connaître l'exécution de celle-ci.

Aux Comores, **il est confié à des huissiers et des avocats de faire toutes les diligences utiles pour exécuter les décisions de justice.** Ce mal entendu malheureusement tend à discréditer l'institution judiciaire puisque les gens ne comprennent pas. Moi-même j'ai eu l'occasion de croiser, j'avoue, les banquiers aussi que j'ai reçus que j'ai expliqué que l'état actuel de droit, il appartient aux bénéficiaires des décisions des justices de choisir un bon avocat un bon huissier pour exécuter sa décision.

Désormais avec la nouvelle loi que j'ai initiée qu'elle est passée en conseil de ministres donc actée, déposée à l'Assemblée de l'Union. Mais malheureusement par manque de temps elle n'a pas été examinée. **J'espère qu'à la rentrée prochaine moi ou mon successeur, cette loi sera défendue puisqu'elle va permettre désormais la création d'un juge de l'exécution.**

Celui-ci sera chargé après un jugement définitif rendu, de veiller à l'exécution de celui-ci et là cela sera une innovation à mon sens fantastique puisqu'elle va permettre aux bénéficiaires des jugements de pouvoir les exécuter sans toute la difficulté que nous connaissons aujourd'hui.

Voilà un peu deux petites réformes parmi tant d'autres que j'ai tenté d'initier.

Pour revenir au sujet 42 ans de droit. Bien sûr on ne peut pas faire le bilan de 42 ans dans quelques minutes, faute de temps je ne vais pas pouvoir vraiment échanger avec vous sauf qu'il y a des chiffres qui plaident en défaveur de notre pays.

Nous avons une industrie manufacturière qui représente moins de 3% de notre PIB, nous avons une balance commerciale déficitaire depuis une trentaine d'années de plus de 90%, nous avons un taux de chômage extrêmement élevé, nous avons eu une crise récurrente d'énergie.

Or on ne peut pas parler de développement économique sans la combinaison des solutions trouvées à des questions majeures comme le droit, comme l'énergie parce que il faut qu'il y ait des transformations dans notre pays.

Sans cette transformation, sans cette valeur ajoutée, sans une rupture de cette culture de plus-value, il n'y aura pas de développement parce qu'il n'y a pas de secret dans le développement.

Le vrai développement réside en la capacité d'une nation à créer de la richesse or nous sommes très loin de cette capacité souhaitée. Les chiffres encore une fois sont clairs. Les Comores, nous sommes à un produit intérieur brut (PIB) qui est à peu près de 600 millions de \$ par an.

Regardez ce qui se fait aux Seychelles, si ma mémoire est bonne elles sont à 1 milliard 600 \$ avec une population 10 fois moins que la nôtre. Donc vous y imaginer, 80.000 habitants, une population qui est très faible et pourtant ils ont une richesse 3 fois plus que nous !

Aux Comores, il est clair que nous ne produisons pas des richesses nous voulons tous être des fonctionnaires. **Le drame de notre pays réside sur cet équilibre du travail et création des richesses.**

Pour ceux qui travaillent, très souvent il n'y a pas la contre prestation et même dans l'administration.

Je suis aujourd'hui Ministre, je me rends compte, **la FOP aujourd'hui est une catastrophe.** Quand on regarde la masse salariale investie pendant des années jusqu'à maintenant sans la nouvelle loi de finances, elle représente à peu près 75% de notre budget. Mais quand on essaie d'évaluer la contre prestation bien sûr il y a des gens qui aiment leur travail mais il y a une grande partie que malheureusement s'enrichisse.

Les juristes comprennent de quoi je veux parler. Parce que il n'y a pas des objectifs fixés, il n'y a pas de missions, de feuille de route où le fonctionnaire il lui a été tracé.

Un fonctionnaire malheureusement, pour lui, c'est un acquis. Or on devrait faire en sorte que rien ne puissent être un acquis. Dans le monde actuel il faut créer de la compétition parce que sans cela nous n'allons pas créer la condition de la création de richesse chez nous. Et si on ne crée pas de richesse, nous ne pourrions pas rivaliser avec nos voisins de la région. Le secret qui dépend de notre pays est dans le secteur privé mais pour que cela soit possible **il faut que le pouvoir politique, nous qui faisons de la politique aujourd'hui, comprenions ces enjeux** créons les commissions.

Et là le président AZALI a apporté une solution importantes dans l'énergie mais je suis content aussi qu'avec le coût de l'énergie actuelle qui n'est pas du tout compétitif à côté de coût de Tanzanie et de Mozambique ne nous ait pas favorable.

Peut-être que le fuel lourd à moyen terme serait une solution structurelle. Mais aussi dans notre pays, il faut que l'on comprenne que **l'Etat ne peut pas être un Etat riche avec une population pauvre. Or l'enrichissement de la population passe inéluctablement par l'entreprise individuelle ou des sociétés.**

C'est une conviction profonde. **Il faut que l'on crée des conditions actuellement pour l'épanouissement du secteur privé parce que l'avenir c'est le secteur privé.**

Ceux qui vont enrichir le pays c'est le secteur privé, ce sont eux qui vont créer des emplois parce que seule l'industrie manufacturière ou le service, naturellement pour un pays comme le nôtre nous en avons besoin, ou le secteur du tourisme. C'est à ce niveau que nous pourrions créer de l'emploi.

Les deux derniers intervenants de la Meck Moroni l'ont si bien dit, la variation des prix de 1 à 10 parfois la tomate qui peut coûter 200 francs, 300 franc jusqu'à 2000 KMF parfois plus, sont dues aux conditions climatiques.

Or ces questions aujourd'hui sont résolues par la conservation. On conserve par deux manières aujourd'hui dans le monde ou la surgélation ou la conservation.

Mais quand vous surgelez un produit ou vous le conservez en boîte c'est de la transformation, c'est de la valeur ajoutée. La tomate si vous la transformez, là où l'homme intervient donc c'est de la valeur ajoutée parce qu'il faut de l'emploi.

Bref, le secteur privé pour moi c'est l'avenir de notre pays. Pardonnez-moi, je me suis hasardé un peu à parler « économie », ce n'est pas du tout mon domaine, sans prétention aucune.

Mais c'était juste pour expliquer d'un pays, nécessite une prise de conscience et la combinaison de tous ces facteurs aussi bien légaux de droit, de réforme que par des questions structurelles comme d'énergie.

Parce qu'aujourd'hui il faut que l'on rompe cette culture de plus-value. Pendant 30 ans ou 40 ans les hommes les plus riches du pays ce sont des gens qui ne font pas de la valeur ajoutée mais d'une plus-value.

Ce n'est quand même pas normal. Ceux qui se sont enrichis, moi je connais un homme d'affaire qui a un chiffre d'affaires de 2,5 milliards par an, il est « un homme d'affaires » en réalité un commerçant car il achète pour vendre, il ne transforme pas. Ce n'est pas un homme d'affaire, un homme d'affaire c'est celui qui prend le risque de transformer. Donc cet homme d'affaire a en gros 5 emplois. Il a un chauffeur, un comptable, un transitaire, un contrôleur, un vendeur ; le chauffeur c'est lui, ... en fait il fait tout. Et voilà c'est le pays. Voyez-vous, le drame est là, c'est que nous ne créons



Mouvement des Entreprises Comoriennes

Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

pas d'emploi parce que aussi l'administration de l'Etat nous n'avons pas une politique. Mon vrai drame c'est que j'oublie souvent que je suis ministre et je me perds comme un simple citoyen.

Voila merci d'avoir bien voulu m'inviter et pour conclure c'était pour dire que **le vrai problème de notre pays en mon sens, c'est l'absence de volonté politique pendant très longtemps.** Mais surtout des questions structurelles qui se posent aujourd'hui, de droit, d'économie, de personnes, **que nos commerçants acceptent aujourd'hui de se lancer dans la transformation pour qu'ils deviennent des entrepreneurs des entreprises qui traitent de la richesse dans ce pays, des emplois.**

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS SUITE A LA PRESENTATION, SUR LE SECTEUR JUDICIAIRE PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE RELEVES PAR LES PARTICIPANTS

DIFFICULTES	RECOMMANDATIONS
Perception sur l'appui aux investissements	Pendant 20 ans il n'y avait pas d'énergie, mais même avec cela la production du secteur privé est faible Mais il faut un certain temps, 1 an, pour pouvoir exactement la production du secteur privé Auparavant il y avait des usines qui produisaient du savon (Fidali), Matelas et savon (Salim Mahmoud), des carreaux (Bazi), et des chemises (CIC) mais à cause des difficultés elles n'ont pas pu prospérer et ont disparu au profit des commerçants Si un 1^{er} banquier a une hypothèque et s'aperçoit qu'un autre banquier fait de la vente aux enchères sur cette hypothèque, c'est un conflit d'hypothèque cela c'est extrêmement grave, le conservateur a des responsabilités
Perception sur la question des femmes entrepreneur	Ce n'est pas une qualité d'être femme mais ce n'est pas non plus une faiblesse Actuellement on considère la femme comme une faiblesse, ce n'est pas parce qu'on est femme qu'on est une bonne entrepreneuse Par contre il y a des femmes qui souhaitent réaliser des activités et ce sont celles-là qu'il faudrait appuyer
Il n'existe pas d'applicabilité des textes Exemple : – oser entreprendre : 500 millions KMF – 750 millions fonds Koweitiens KMF Où sont ces fonds ? Le peu qu'on a cotisé à la caisse de retraite on ne le perçoit pas	Même en qualité de Ministre de la justice, il faudrait savoir qu'il y a une indépendance des magistrats, mais il y a lieu à s'inquiéter car il y a beaucoup de zones d'ombres sur le financement prévu pour l'investissement
Il y a des affaires internationales et la	La diplomatie est un domaine réservé au Chef

diplomatie comorienne semble non sérieuse Cela empêche des investisseurs à venir aux Comores Alors que des comoriens souhaitent travailler avec des entreprises étrangères	de l'Etat partout dans le monde, Il y aura toujours certains qui auront des réserves Pour être conforme donc à la constitution, il n' y a pas lieu de polémiquer
Par rapport aux hypothèques et à l'enregistrement d'un terrain donné à deux personnes différentes, alors que le litige une fois à la justice ne trouve pas de solution	Il faut un respect sur les libertés fondamentales, sans injures Il faut préserver la propriété privé dans un Etat sinon nous ne sommes dans un bon Etat Attention : le certificat d'immatriculation n'est pas un titre de propriété Sur la propriété mobilière « en matière de meuble, possession vaut titre », le seul fait de le posséder, m'appartient (article 2179) En matière immobilière, il faut avoir un titre foncier (il se fait aux domaines dans un livre rose) et non un certificat d'immatriculation Le titre foncier prends du temps à l'obtenir, cela peut aller jusqu'à 3 ans pour permettre à toute personne de s'opposer et dont il doit être connu par tous par des voies de publicité Mais les conservateurs actuellement, ne prennent pas les précautions nécessaires Si ce titre est contestable, et n'est pas sécurisé donc c'est l'économie qui est en danger, car ce bien qui va servir à créer une entreprise En menaçant la sécurité juridique c'est menacer l'économie nationale, il faut donc sécuriser un peu plus Il faut sécuriser la propriété privée gage du développement du pays
Sur les réformes initiées pas le Ministre de la justice, il est souhaité plus d'explication sur la relation entre les juges consulaires et les juges professionnelles, autrement dit les garanties accordées aux juges consulaires	le secteur privé, l'UCCIA et autres organisations professionnelles dont le MODEC sont appelés à désigner des juges consulaires le juge professionnelle connaît le droit mais le juge consulaire connaît le droit et la pratique les hommes d'affaires vont apporter une valeur

	ajoutée dans l'interprétation c'est une combinaison entre la règle de droit et l'interprétation dans le droit des affaires le connaissance en soi est un titre de propriété, c'est un principe que les juges tantôt comprennent tantôt, non or c'est un principe en droit maritime, on ne peut pas obliger un transporteur à donner un connaissance sans l'accord du propriétaire du bateau on peut avoir un billet à ordre et le céder le connaissance aux Comores est donné avant que le transporteur n'est pas payé, du coup les Comores sont retenus comme une destination à risque par les transporteurs Avec le tribunal de commerce il y aura des débats En ce qui concerne le délai, il faudrait qu'au bout de 4 mois l'homme d'affaires obtienne une décision, plutôt que d'attendre 3 ans alors qu'il y a des AGIOS qui courent par l'entrepreneur avait fait un prêt Il y a aussi un mécanisme de contrôler/évaluer par an les décisions rendues
Sur les réformes initiées pas le Ministre de la justice, et par rapport au registre des crédits immobiliers, il est souvent informé que ce sont des soucis informatiques qui font défaut au greffe pour permettre notamment l'application du crédit-bail	C'est étonnant : dématérialiser c'est une chose, mais le droit n'empêche pas d'évoluer pour les autorités compétentes (greffes par exemple) Un soutien important est négocié avec l'Union Européenne signé et acté (et reste le décaissement d'ici décembre 2017) pour avoir un bâtiment nouveau du tribunal mais il y a aussi la partie informatique pour dématérialiser pour plus de facilité de traitement et mécanisme de sécurité (constitution de garantie, hypothèque, crédit, accès aux jugements, casier judiciaire) et faire en sorte d'être à l'étranger et demander un acte de naissance aux Comores, ou jugement et casier judiciaire. Un travail de scanner a commencé la formation des magistrats est aussi prévue il y a une volonté politique pour réformer la

	justice d'ici 2021 et la moderniser et mesurer la justice par la qualité des jugements rendus
Comment faire pour faire appliquer les réformes, en comparaison à d'autres Etats ?	Il est question que le leadership soit pris au sommet, que les Ministres s'approprient de la question et qu'ils demandent des comptes auprès des administrateurs qui sont censés appliquer les lois Pour cela il est question de créer des contrats de performance pour les administrateurs Nul n'est censé ignorer la loi Aux Comores l'administration c'est un grand chantier C'est à l'administration d'accompagner le secteur privé, aux Comores c'est l'inverse, c'est culturel et il faudrait qu'on rompe cela L'administration doit comprendre qu'elle est là pour les administrés L'administré doit apprendre à revendiquer ses droits et à évoquer un dysfonctionnement, on doit pousser à une prise de conscience
Par rapport à la pêche entre l'Etat comorien et les autres Etats, il est question d'avoir une transparence sur la pêche effectuée, combien de poissons pêchés et où est ce qu'ils vont ?	C'est la convention Montego Bay de 1982 sur l'exploitation halieutique et la définition des eaux territoriales 200 mille marins zone exclusive et 12 mille marins zone territoriale Malheureusement les mers comoriennes sont exploitées par des étrangers L'économie comorienne doit être tournée vers la mer Mais il faut des renégociations avec les partenaires car il y a beaucoup d'inobservations
Par rapport à l'administration, on a une société Mersat Marine pour la construction de machine de pêche mais a rencontré des difficultés au niveau de l'Administration notamment des vetos pour l'obtention d'agrément à l'ANPI Les investisseurs ont donc repris une partie de leur investissement Comment faire pour que l'Administration ne saccage pas les efforts des investisseurs privés	Le Ministre est contre la culture de monopole, il faudrait encourager la concurrence S'il y a une entreprise de pêche qui est là et qu'une initiative privée veut faire la même chose, c'est son problème et non le soucis de l'administration C'est bénéfique pour l'administration, c'est une initiative privée, cela ne coûte rien



Mouvement des Entreprises Comoriennes

Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

et qu'un autre comorien ne subisse plus aux mêmes difficultés

Mais il faudrait obtenir l'opinion de l'administration pour un souci d'équité pour mieux apprécier ce cas



Mouvement des Entreprises Comoriennes
Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

ANNEXES

Mouvement des Entreprises Comoriennes, MODEC

Immeuble MAKCOM, 2^e étage,

BP : 702, Moroni Mtsangani, à côté de la Mosquée, en face de la mer

Tel : 773 58 83, GSM : 359 31 61/ 449 31 61

Emails : modecmod@gmail.com / contact@modec-km.org

Site Web : www.modec-km.org



ANNEXE 1 : Termes de références du Colloque

Contexte et justification

Chaque année, et l'occasion de sa fête d'indépendance, l'Union des Comores commémore cet évènement sous plusieurs formes. Le Gouvernement, par exemple, invite différentes autorités et responsables de divers institutions à prendre part à une cérémonie de démonstration militaire. L'Organisation de la Société Civile quant à elle organise des activités de divertissements ou encore des rencontres d'échange.

Cette année, le Mouvement des Entreprises Comoriennes souhaite commémorer la fête d'indépendance à travers une activité de réflexion et d'état de lieu.

En effet, depuis la prise de l'indépendance par les Comores en 1975, le secteur privé a connu une multitude de mutations. 42 ans plus tard, il semble toujours ne pas arriver à prendre son envol. Il fait croire à une désorganisation, à un secteur qui ne connaît pas de priorités, un secteur qui n'est pas déterminé et non structuré, ou encore à un secteur non solidaire.

Pourtant, c'est lui qui fait décoller l'économie nationale. Grâce au secteur privé, des emplois sont créés, les secteurs d'activités économiques sont mis en évidence, la population profite de la richesse créée qui est par la suite partagée. Ainsi, le Secteur Privé apporte un grand appui à l'Etat. Il est un pouvoir nécessaire pour celui-ci.

Ainsi, en 2017, à une ère où l'Etat comorien prône sur l'émergence, la création de trois mille emplois ou encore l'accession des Comores à l'OMC à la fin de l'année, il est important que le secteur privé comorien dresse le bilan et pose les bonnes questions afin de coordonner tous ces points et surtout de pouvoir en profiter.

Description du Projet

Le MODEC, en sa qualité de patronat, propose la réalisation d'un colloque au cours duquel la situation du Secteur Privé comorien sera présentée sous forme de bilan. Par la suite, des recommandations seront proposées pour son redressement. Enfin, il va se porter garant pour le suivi de ces réflexions dans la limite de ses compétences.

Ce colloque est organisé à l'occasion de la commémoration de l'indépendance des Comores. Plusieurs thèmes peuvent être retenus pour dresser le bilan de chaque secteur d'activité économique. Pour sa première (1^{ère}) réalisation, la réflexion sera généralisée. Celles qui suivront, seront focalisées sur un secteur bien défini.

Thème

Pour la réalisation de cet évènement le MODEC présente le thème « le Secteur Privé comorien, 42 ans d'indépendance ».

Objectif

Le but de cet évènement, pour le MODEC, est de réunir ses membres qui sont des sociétés et entreprises privées d'une part, et les services administratifs, les institutions publiques et privées œuvrant pour le secteur privé, ses partenaires, les institutions financières et organisations non gouvernementales d'autre part, à s'asseoir ensemble et présenter les acquis enregistrés au niveau du secteur privé, à retenir des priorités et déterminer l'appui de chacun et chacune pour le développement du secteur privé.

Résultats attendus

- les sociétés et entreprises nationales et étrangères installées en Union des Comores connaissent le rôle d'un patronat, en l'occurrence du MODEC, et les avantages d'y adhérer ;
- les sociétés et entreprises nationales et étrangères installées en Union des Comores connaissent l'existence des acteurs œuvrant pour le secteur privé et leurs objectifs ;
- l'évolution du secteur privé, depuis son indépendance en 1975, est présentée ;
- les entreprises membres ont eu la possibilité de présenter les difficultés qu'elles rencontrent et les besoins souhaitées ;
- des priorités sectorielles du secteur privé comorien sont dégagées au moins pour les 12 ans à venir ;
- des accompagnements concrets au profit du secteur privé sont proposés et retenus comme engagements au moins pour les 12 ans à venir ;
- les sociétés et entreprises comoriennes ont retrouvé une confiance pour s'investir dans leurs activités économiques ;

Activités à réaliser

- organiser un colloque avec plusieurs présentations pendant trois (3) jours ;
- inviter les différents acteurs du secteur privé et du secteur public à exposer leurs actions au profit du secteur privé ;
- relever les besoins et difficultés des sociétés et entreprises privées par secteur ;
- noter les recommandations de chaque présentation et en réaliser le suivi ;
- fixer les priorités sectorielles au moins pour les 12 ans à venir ;
- impliquer les différents acteurs, chacun dans son domaine, dans le suivi des réalisations ;

Dates et Lieu

Les 03, 04 et 05 juillet à Moroni, Hôtel Retaj

Groupes cibles

- Les chefs d'entreprises, membres du MODEC
- Les associations entrepreneuriales
- Les services publics en relation avec les entreprises
- Les institutions publiques et privées en relations avec les entreprises
- Les institutions financières et ONG ;
- Les médias
- Le public

Présentation du secteur privé

- UCCIA
- MODEC
- Secteur 1 : Agriculture et Pêche
- Secteur 2 : Commerce/ Industrie/ OMC/
- Secteur 3 : Tourisme/ Artisanat

Institutions et services publics à inviter et sous thèmes à présenter

- Direction du commerce
- Direction des impôts
- Direction des douanes

Institutions privées à inviter et sous thèmes à présenter

- ANPI
- RESNAF
- MAMWE

Institutions financières et ONG à inviter et sous thèmes à présenter

- APBF
- MECK MORONI
- UNION EUROPEENNE
- BAD
- BANQUE MONDIALE
- SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Fiche de présentation des personnes exposantes A identifier et à soumettre la proposition (connaisseur, non membres du MODEC)

- Nom de l’Institution :
- Date de création :
- Objet de l’Institution :
- Brève présentation de l’institution :
- Présentation des atouts au niveau national :
- Difficultés rencontrées :
- Présentation des atouts à proposer au niveau international :
- Apport au secteur privé :
- Statistiques :
- Opportunités pour les entreprises :
- Evaluation de l’institution de sa création jusqu’en 2017 :
- Recommandations pour les 12 ans à venir :

ANNEXE 2 : Programme du Colloque**1^{er} jour : lundi 03 juillet 2017****08h30 à 09h00 : arrivée des invités****09h00 à 10h00 : Ouverture (Allocutions Président du MODEC, Vice-président en charge du secteur privé, Présentation du programme Général), PARTIE NON REALISEE****10h00 – 10h15 : Pause-café, départ des officiels****10h15 – 10h35 : Présentation sur l'évolution du Secteur Privé, par l'UCCIA****10h35 – 11h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****11h15 – 11h35 : Présentation du Patronat comorien, par le MODEC****11h35 – 12h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****12h15 – 13h30 : Déjeuner****13h30 – 13h50 : Présentation sur le Secteur de l'Agriculture et Pêche, par les Direction de l'Agriculture et Direction de la Pêche****13h50 – 14h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****14h15 – 14h35 : Présentation sur le Secteur du Commerce, par la Direction du Commerce Extérieur****14h35 – 14h55 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****14h55 – 15h15 : Présentation sur le Secteur du Tourisme, par la Direction du Tourisme****15h15 – 15h35 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****15h35 – 15h40 : Clôture des travaux de la 1^{ère} journée****2^e jour : mardi 04 juillet 2017****08h30 à 09h00 : arrivée des invités****09h00 à 09h25 : Synthèse des travaux de la 1^{ère} journée (5mn) et Présentation du Secteur Judiciaire, PARTIE REALISEE A LA FIN DU COLLOQUE PAR LE MINISTRE DE LA JUSTICE****09h25 – 10h00 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****10h00 – 10h15 : Pause-café****10h15 – 10h35 : Présentation de la Direction Générale des impôts, PARTIE NON REALISEE****10h35 – 11h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)****11h15 – 11h35 : Présentation de la Direction des Douanes, PARTIE NON REALISEE**

11h35 – 12h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

12h15 – 13h30 : Déjeuner

13h30 – 13h50 : **Présentation de l'ANPI,**

13h50 – 14h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

14h15 – 14h35 : **Présentation du RESNAF**

14h35 – 14h55 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

14h55 – 15h15 : **Présentation de la Société d'Etat MA-MWE** PARTIE NON REALISEE

15h15 – 15h35 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

15h35 – 15h40 : Clôture des travaux de la 2^{ème} journée

3^e jour : mercredi 05 juillet 2017

08h30 à 09h00 : arrivée des invités

09h00 à 09h25 : Synthèse des travaux de la 2^{ème} journée (5mn) et **Présentation du Commissariat Général au Plan sur les stratégies de développement,** PARTIE NON REALISEE

09h25 – 10h00 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

10h00 – 10h15 : Pause-café

10h15 – 10h35 : **Présentation de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF),**

10h35 – 11h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

11h15 – 11h35 : **Présentation de la MECK Moroni**

11h35 – 12h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

12h15 – 13h30 : Déjeuner

13h30 – 13h50 : **Présentation du Système des Nations Unies ,** PARTIE NON REALISEE

13h50 – 14h15 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

14h15 – 14h35 : **Présentation de l'Union Européenne,** PARTIE NON REALISEE

14h35 – 14h55 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

14h55 – 15h15 : **Présentation de la BAD,** PARTIE NON REALISEE

15h15 – 15h35 : Echanges et débat + synthèse (5 mn)

15h35 – 16h00 : Clôture des travaux de la 3^{ème} journée (remise de certificat aux intervenants, Allocution du Président du MODEC, Allocution du Vice-président en charge du Secteur Privé) PARTIE REALISEE PLUTOT AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE



Mouvement des Entreprises Comoriennes
Patronat Ouvert-Solidaire-Responsable

ANNEXE 3 : Liste des sponsors

APBEF

ASECNA

B Events

**Caisse de Retraite
des Comores**

Claire Voyance

Hôtel Le Retaj

Le Repli

MECK Moroni

MEMBRES DU MODEC

Moroni Terminal

Nardjou (Société)

NEXTEZ Solutions

Que des marques

Rooshdy Pictures

TELMA Comores

UCCIA

ANNEXE 4 : Liste des participants

N)	Nom et Prénom	Fonction/ Entreprise ou Institution	Contacts (Tel, E-mail)
1)	Lise DAL SECCO	AFD Economiste	338 96 12 dalsecco@afd.fr
2)	Abacaria	ANPI	
3)	Mohamed Housseine	ANPI Relation Publique	343 55 52 mohassenim@gmail.com
4)	Nadjati Soidiki	ANPI Responsable Juridique	323 47 38
5)	Toibibou Aboubacar Ourfane	ANPI Service communication	360 60 10 toibibourfane@gmail.com
6)	Abdoulmadjid Touffaha	APBEF	320 69 15 mointouf@gmail.com
7)	Mohamed Farouk Ali	APBEF	349 00 05 Medfaroukali@yahoo.fr
8)	Ousseini Djoubeyri	ASECNA Représentant	333 65 82
9)	Maimouna Ibrahim	Association MMADJAMU	333 29 89/ 344 62 60 mmadjamungome@gmail.com mounas.chanfi_abdallah77@yahoo.fr
10)	Charifa Assiata	Caisse de Retraite des Comores DG	345 81 63 Assyata974@gmail.com
11)	Mohamed Ben Kaissi A	Caisse de Retraite des Comores Responsable Immatriculation,	334 08 29 zarnataksine@gmail.com
12)	Saleh Mariama Ahamada	Caisse de Retrait des Comores Chargé de la Communication,	333 00 41 salehmariama@hotmail.com
13)	Papa Moinachi	Chef personnel	336 97 79
14)	Said Bourhane	CTC, SG Infocom	Sagas12000@yahoo.fr
15)	Salim Soulaïmana	CTC SG	333 62 77
16)	Issimaila Mohamed	Direction de l'Agriculture Directeur Adjoint	333 11 02
17)	Youssef Ali	Direction de la pêche DGA	336 69 11
18)	Mahamoud Ibrahim	Direction du Commerce Extérieur	335 24 41
19)	Makinidine Hamidouni	Direction du Commerce Extérieur	323 29 03
20)	Marie Attoumane	Direction du Tourisme, Directrice	334 28 23
21)	Satou Mohamed	Direction du Tourisme	336 99 12
22)	Ayatillah Nacer Abdallah	JCI	324 19 88 mzealiamaniyatou@gmail.com
23)	Amin Said Ahmed	MECK Moroni, Chef du service Marketing	348 16 08 aminsaidahmed@gmail.com

N)	Nom et Prénom	Fonction/ Entreprise ou Institution	Contacts (Tel, E-mail)
24)	Laïla Said Hassane	MECK Moroni Directrice Exécutive	349 17 50 Saidhassane.laila@gmail.com
25)	Souef Ben Ahmed	MECK Moroni, Responsable Crédit	337 36 63 ahmedalisouef@gmail.com
26)	Ali Abdillah	Membre du MODEC : Alliance Insurance Superviseur	346 96 45
27)	Azhar Mohamed	Membre du MODEC : Alliance Insurance	326 86 96
28)	V. Krishman	Membre du MODEC : Alliance Insurance	
29)	A Nizam Bourhane	Membre du MODEC : B Events	350 96 79
30)	Nadia Tourqui	Membre du MODEC : Dunia Consulting Gérante	337 27 11
31)	Mohamed Soidiki	Membre du MODEC : EGT Gérant	332 27 17
32)	Mourad Ali Bazi	Membre du MODEC : ITN Gérant	333 29 30
33)	Toihirdine Allaoui	Membre du MODEC : MERSAT Marine	339 40 20 358 02 67
34)	Noura Sahimi	Membre du MODEC : MYC Events	351 86 09 Sahnou86@gmail.com
35)	Yasmina Mze	Membre du MODEC : MYC Events Directrice	322 51 02
36)	Aicha Ibrahim	Membre MODEC : Aichat Couture Gérante	354 84 62
37)	Mohamed Salim Ousseni	Ministère de l'Agriculture	348 50 40 mohamedoctobre@gmail.com
38)	Fahami Said Ibrahim	Ministère de la Justice, Ministre	
39)	Fahamy Thabit	Ministère de la Justice, Directeur de Cabinet	
40)		Ministère de la Justice,	
41)	Djamaldine Moussa (Kadafi)	MODEC, Conseiller Economique et Responsable Sectoriel	332 41 88 kamegneha2013@gmail.com
42)	Ibrahim Youssouf	MODEC, Conseiller Administratif et Social	356 58 23 lbrazozoyousoufe@yahoo.fr
43)	Kari Hadidja	MODEC, Assistante Administrative et Financière	351 26 29 hadidjanema@gmail.com
44)	Mohamed Said Aboudou (Djaloud)	MODEC, Responsable Sectoriel	365 96 16 maitremoinjdie@hotmail.com
45)	Mouzaoui Amroine	MODEC, Directeur Exécutif	320 85 11 modectmod@gmail.com amouzaoui@hotmail.com

N)	Nom et Prénom	Fonction/ Entreprise ou Institution	Contacts (Tel, E-mail)
46)	Twawilou Mohamed	MODEC, Responsable Sectoriel	324 82 66 Twawil913@yahoo.fr
47)	Said Hassane Ezidine	NEXTEZ Solutions	332 22 62
48)	Abdou El fatah Bacar	Plateforme Nationale des Jeunes Entrepreneurs (PRJE)	321 91 84 democratie2014@gmail.com
49)	Abdoulattuf Mohamed Moutu	Porteur de Projet : Agriculteur	365 22 16 abdoulattuf@gmail.com
50)	Kari Souraya	Porteuse de projet	326 19 88
51)	Mohamed Ihah	Production, Directeur	332 64 35
52)	Elhadji Mohamed	SUFOP (UDC)	333 93 50 elhadjichita@live.fr
53)	Ahmed Ali Bazi	UCCIA Président	338 80 12
54)	Fahardine Issa	UCCIA Juriste	338 06 91 fahadka2002@yahoo.fr
55)	Fakriddine Abdoulhalik	UCCIA SG	773 09 58 fakri68@yahoo.fr